

# DÉBAT PUBLIC « DEUX PROJETS NUCLÉAIRES DANS L'AUBE ET EN INDRE-ET-LOIRE »

Compte-rendu intégral

Vendredi 29 avril 2026

Réunion et ateliers : Quelle prise en compte des enjeux environnementaux dans le Nogentais

---

<b>SALLE/ADRESSE :</b>	Espace Culturel François Mitterrand, 70 avenue Pierre Brossolette, 10100 Romilly-sur-Seine
<b>PARTICIPANTS :</b>	80 participants
<b>DÉBUT &gt; FIN :</b>	18h36 à 21h50

---

## Equipe du débat - Commission particulière du débat public :

M.	Laurent PAVARD	Président CPDP - Animateur
Mme	Nathalie DURAND	CPDP - Animatrice
Mme	Carmen BOULEY DE SANTIAGO	CPDP - Rapporteuse
M.	Rémy COUCHON	CPDP - Rapporteur
M.	François BESNUS	CPDP - Rapporteur
Mme	Anne LAPORTE	CPDP - Rapporteuse
Mme	Dominique GANIAGE	Rapporteuse
M.	Léo PRINTEMPS	Rapporteur
M.	Nathan DUPONT	Rapporteur
M.	Patrick DERONZIER	Rapporteur

## Intervenants :

Mme	Ghislaine VERRHIEST	Responsable du débat - <i>newcleo</i>
M.	Gabriel FLOCH	<i>newcleo</i>
Mme	Stéphanie GAUMON	<i>newcleo</i>
Mme	Angélique PARSY	<i>newcleo</i>
M.	Geoffrey GERMAIN	<i>newcleo</i>
M.	Adam LA MOTA	Maire de Romilly-sur-Seine
M.	Mathieu RIQUART	ASNR
M.	Jean-Christophe CHOLLEY	Directeur DDT de l'Aube
M.	Alain BOYER	Réserve naturelle Seine champenoise

### **Mme Nathalie DURAND - CPDP**

Bonjour à tous et à toutes. On va vous demander de vous retrouver autour des tables. Nous n'allons pas tarder à débiter, donc on vous invite vraiment tous et toutes à venir vous asseoir autour des tables. Oui, N'hésitez pas à remplir les tables lorsque vous n'êtes pas nombreux. Mettez-vous au moins à 6-7 personnes autour. Autour des tables s'il vous plaît. Donc on vous invite vraiment à compléter les chaises vides. Merci beaucoup.

### **M. Rémy COUCHON - CPDP**

Oui, effectivement, la table 3. La table 3, il n'y a que 4 personnes. Si vous voulez compléter la table 3 par exemple, parfait. La table 7. La table 6. Il y a encore quelques places. La table 2 également. La table 1. Donc n'hésitez pas à compléter les tables. Voilà. Parfait. Voilà. Essayez de compléter les tables, ce sera gentil de votre part, ça permettra d'avoir une meilleure émulation entre tous qu'un travail à deux ou trois personnes. Donc l'idée c'est de foisonner, les faire foisonner les remarques, les observations.

Voilà. Alors à un bémol près. À un bémol près, c'est que les gens qui n'ont pas donné leur droit à l'image sont regroupés sur la table 5. Les gens qui n'ont pas donné leur droit à l'image, on les invite à aller sur la table 5.

### **Mme Nathalie DURAND - CPDP**

S'il vous plaît. Ceux qui ne veulent pas être filmés, surtout mettez-vous sur la table numéro 5. Sinon, on part du principe que vous êtes d'accord pour être filmés. Merci beaucoup. Donc on va débiter et je vais laisser la parole à notre président de l'équipe du débat public, Laurent Pavard, à prendre la parole.

### **M. Laurent PAVARD - CPDP**

Merci. Donc je vais présenter, je vais présenter mes deux collègues, donc Nathalie Durand et Rémy Couchon, qui sont deux membres de la commission d'organisation du débat. Nous avons d'autres collègues qui sont dans la salle, mais c'est eux qui vont animer cette soirée avec moi. Mais c'est surtout vous deux. Voilà, je vais demander à monsieur le maire de Romilly de faire le mot d'accueil républicain traditionnel, à vous, Monsieur le Maire.

### **M. Adam LA MOTA – Maire de Romilly-sur-Seine**

Oui, Bonsoir à toutes et à tous. Très heureux de vous accueillir ce soir à Romilly-sur-Seine. On le sait, c'est un projet extrêmement important, un projet extrêmement structurant pour tout un territoire et parce que les enjeux sont extrêmement importants, eh bien, il me semble très important de pouvoir évoquer ce soir, échanger, débattre et poser vos questions, ne pas hésiter à poser des questions parce qu'ils font partie du débat. Voilà. Belle soirée à tous et bon courage, parce que je crois que vous allez toutes et tous être portés à contribution, et c'est essentiel dans la construction d'un projet en commun. Voilà, Merci à tous.

### **M. Laurent PAVARD - CPDP**

Voilà. Nous avons une demande de madame Lanthiez de prendre la parole, alors je vais vous expliquer la raison. Il y a quelques semaines, deux semaines à peu près, nous avons tenu une réunion d'ouverture à Nogent. On était en pleine phase de réunions électorales, etc. Et donc les élus étaient gênés pour s'exprimer puisque les élections et leur suite n'étaient pas terminées. Donc madame Lanthiez a demandé à pouvoir dire quelques mots avant que nous passions à la... Donc, il faut considérer que c'est une séance de rattrapage sur la réunion d'ouverture. À vous, Madame la Présidente,

## **Mme Raphaëlle LANTHIEZ – Communauté de Communes du Nogentais**

Mesdames, Messieurs. Nous ne sommes pas réunis aujourd'hui pour un projet ordinaire. Ce qui est en discussion à travers l'implantation d'une usine de combustible nucléaire MOX à Pont-sur-Seine, c'est une certaine idée de l'avenir de notre territoire et, au-delà, une certaine idée de l'avenir industriel et énergétique de notre pays. Depuis plusieurs années, nos territoires ruraux et périurbains, comme le nôtre, sont confrontés à une réalité que chacun connaît : moins d'emplois, moins de services, moins d'attractivité. Face à cela, nous avons deux choix : subir le déclin ou construire un avenir. Le projet qui nous est présenté aujourd'hui s'inscrit clairement dans cette seconde voie. Il porte une ambition industrielle forte, créatrice d'emplois, génératrice d'activité et capable de redonner des perspectives concrètes à nos habitants, à nos jeunes, à nos entreprises locales. C'est aussi un projet qui s'inscrit dans une dynamique nationale, celle de la reconquête industrielle et de la souveraineté énergétique. Dans un monde marqué par des tensions géopolitiques et les défis climatiques, la question de l'énergie n'est pas secondaire. Elle est au cœur de notre indépendance et de notre capacité à agir.

Mais je veux le dire avec la même clarté, on ne construit pas l'avenir d'un territoire contre ses habitants. La commune de Marnay-sur-Seine, ses élus, ses habitants ont exprimé des inquiétudes et une opposition. Ce débat public existe pour cela, pas pour opposer, mais pour éclairer, pas pour imposer, mais pour construire. Notre responsabilité d'élus est précisément là : tenir ensemble plusieurs exigences : l'exigence de développement économique, l'exigence de protection de l'environnement et l'exigence du respect des populations. Ce projet devra répondre à ces trois exigences.

Je serai particulièrement attentive, avec l'ensemble des élus du territoire à plusieurs points essentiels : la sûreté des installations, la transparence des informations, la maîtrise des impacts environnementaux et les retombées concrètes pour notre territoire. Je veux également rappeler que l'aménagement prévu tient compte des équilibres locaux, notamment avec la vocation de végétalisation sur la partie située à Marnay-sur-Seine. Notre territoire n'est pas un territoire à sacrifier, c'est un territoire à construire. Nous avons la chance d'avoir ici un environnement remarquable, avec notamment la proximité de la réserve naturelle de la Seine champenoise. Nous devons le préserver, mais nous devons aussi permettre à ce territoire de vivre, de travailler et d'offrir un avenir à ses habitants.

Au fond, la question qui nous est posée est simple : Voulons-nous un territoire qui subit ou un territoire qui choisit son avenir ? Pour ma part, je fais le choix de l'avenir, mais d'un avenir exigeant, d'un avenir encadré, d'un avenir construit avec tous. Je vous remercie. *[Applaudissements]*

## **M. Laurent PAVARD - CPDP**

Merci, Madame la Présidente. Merci de votre contribution. Merci d'avoir... On a un peu décalé de 5 minutes, mais c'était important d'écouter la présidente nouvellement élue de la communauté de communes du Nogentais. Nous allons commencer notre présentation. Donc la soirée, donc on va vous parler, rappeler, ça a déjà été évoqué, mais on ne va pas y passer trop de temps sur le débat lui-même et ses modalités. Et puis ensuite nous aurons une présentation de *newcleo*. Donc le sujet été un peu défloré sur le terrain, mais certains d'entre vous n'étaient peut-être pas sur le terrain, donc ça sera toujours utile d'entendre l'équipe de *newcleo*. Mes collègues ici présents vont vous parler de l'organisation du travail, donc on va vous mettre à contribution pendant à peu près une heure. Donc ils seront chacun à vos tables, vous aurez sur toutes les tables un animateur de l'équipe du débat. Et nous avons un certain nombre d'experts au fond de la salle, que je remercie de leur présence ce soir, qui seront à votre disposition pour éventuellement répondre à vos questions.

Voilà. Et ensuite on aura une restitution du travail et des échanges pour finir la soirée avec les porteurs du projet. La Commission du débat public, je pense que vous la connaissez, c'est une autorité administrative indépendante. Son but est de garantir le droit à l'information, à la participation de toutes les personnes concernées par les projets qui ont un impact environnemental. Je mets juste une diapositive sur les valeurs principales de la Commission. L'indépendance première valeur, c'est-à-dire que la Commission nationale et les équipes qu'elle désigne, donc notamment l'équipe du débat, sont indépendants. Cela veut dire que nous n'avons pas de lien, sinon de travail avec le maître d'ouvrage. Nos décisions sont prises en toute légitimité, indépendance, sans qu'il en soit référé à quiconque. Nous sommes neutres. Très important. Notre mission n'est pas de donner un avis sur le projet. Notre mission est de créer les conditions d'une

information et d'un échange riche et complet avec le public. Nous ne donnerons pas d'avis à la fin de notre travail. Par contre, nous rendrons compte des débats et des arguments qui auront été échangés.

Nous sommes transparents, c'est-à-dire que tout ce que nous faisons est sur la place publique. Donc tout ce que nous faisons est clair et net et public. Les réunions que nous organisons sont enregistrées, donnent lieu à la rédaction de verbatims, et tout cela est mis en ligne sur le site du débat, qui est une ressource très importante que je vous recommande. Quatrième valeur importante : l'argumentation. C'est à dire que tout un chacun ici a son avis sur le projet. Tous les avis sont légitimes. Ce que nous souhaitons, que nous demandons, qu'on soit pour ou qu'on soit contre, il faut que ce soit argumenté, c'est-à-dire qu'on explique les raisons de sa position. Ensuite, l'égalité de traitement, c'est-à-dire que tout un chacun a même voix au chapitre. Il n'y a pas de parole privilégiée. Et puis l'inclusion, c'est-à-dire qu'il est très important pour nous d'aller également à la rencontre de publics qui ne sont pas forcément très enclins à participer à ce genre de réunions dans des salles et prendre la parole.

Voilà donc la mission de la CNDP c'est d'organiser des débats, des concertations. Elle apporte son expertise lorsque c'est nécessaire. Donc il est possible de demander une expertise complémentaire. Et puis elle émet des avis et des recommandations vis-à-vis du débat public.

Le débat en cours résulte d'une co-saisine du mois de mai 2025. Alors je dis co-saisine parce que *newcleo* est associé à Réseau de transport d'électricité - RTE, puisque les deux ont un rôle à jouer dans le projet s'il se réalise. Pour deux installations, donc un projet d'usine de combustible dans l'Aube et un projet de réacteur en Indre-et-Loire. Voilà. Et donc la décision qui a été prise a été celle d'organiser un débat, compte tenu, d'une part, de la qualité et de la nature des travaux. Des installations nucléaires de base, donc, c'est quand même quelque chose d'important et très engageant pour l'environnement. Et puis les montants d'investissements prévus, puisque, selon les chiffres communiqués par le maître d'ouvrage, on est à 3 milliards d'euros hors taxes.

Voilà. Donc le débat a commencé le 2 avril et se terminera le 30 juillet. Le 30 septembre 2026, la Commission remettra son compte rendu. Il sera assorti, comme c'est le cas général, de recommandations qui s'adresseront en principe aux maîtres d'ouvrage et pourront s'adresser à d'autres parties prenantes, par exemple l'État. Ce n'est pas impossible. Et puis, à l'issue de cette remise, le maître d'ouvrage aura trois mois pour donner sa décision, c'est-à-dire qu'il rédigera son propre rapport et donnera la décision qu'il prend de poursuivre ou modifier ou arrêter son projet. Vous avez trois options qui sont possibles. Voilà, je passe la parole à Nathalie. Oui.

### **Mme Nathalie DURAND - CPDP**

Bonjour. Donc je vais vous expliquer très rapidement les règles du débat. Donc le débat doit se passer donc avec un respect mutuel. Ça va sous le sens. Mais on vous le redit. Donc l'objectif quand vous allez travailler ensemble, c'est de ne pas s'interrompre, de ne pas avoir d'attaques personnelles ou bien même sur les organisations, avoir un langage respectueux. Également pour les échanges - donc ça, c'était pour les échanges individuels - et les échanges collectifs. Et en collectif, on vous demandera donc ça sera dans le deuxième temps, on va avoir un premier temps sur une table, ensuite un deuxième temps encore en travail sur table, en sous-groupes, et ensuite il y aura un échange collectif et on vous demandera dans ce temps collectif, de bien demander la parole en levant la main et ensuite attendre le micro pour prendre la parole, car votre parole est enregistrée et elle ne serait pas restituée si justement vous n'étiez pas enregistré. Donc c'est un point qui est important. Et donc, comme ça a été dit, les moments de restitution et d'échanges sont filmés et donc seront mis en ligne sur le site du débat public.

C'est pour ça que l'on a invité les personnes qui ne souhaitaient pas être filmées, à aller sur la table numéro 5. Je vais ensuite donc donner la parole à Madame Verrhiest, donc, pour une présentation du projet. Donc, c'est à vous.

### **Mme Ghislaine VERRHIEST - *newcleo***

Merci beaucoup. Bonsoir à toutes et à tous. Ravie de vous retrouver pour certains, puisqu'on était sur site cet après-midi ou de vous rencontrer ce soir, on aura l'occasion d'échanger. Je représente le groupe

newcleo, je suis Directrice du débat public et de la concertation. Je suis accompagnée par de nombreux collègues experts qui se présenteront tout à l'heure lors du temps de questions-réponses, et également des collègues de RTE qui co-portent ce projet avec nous. Peut-être, avant de présenter le diaporama, je vous suggère de diffuser un clip de trois minutes qui va rappeler de façon très sommaire l'ensemble du projet pour qu'on voit où on se situe.

## **Vidéo**

*[Trois minutes pour comprendre le projet nucléaire de newcleo. Qui est newcleo ? Lauréate de l'appel à projet Réacteur nucléaire innovant du plan France 2030, newcleo est une entreprise française à ambition européenne dont le siège est à Paris. Créé en 2021, newcleo développe une technologie de réacteurs nucléaires innovants, dits de quatrième génération, et rassemble aujourd'hui plus de 900 collaborateurs à travers l'Europe. Vous avez dit quatrième génération ? Aujourd'hui, en France, plus de deux tiers de l'électricité est produite par des réacteurs nucléaires dits de troisième génération, y compris l'EPR, refroidis par de l'eau pressurisée. Les réacteurs de quatrième génération se veulent plus sûrs, plus économiques et permettent une gestion durable des combustibles usés issus de nos centrales nucléaires, tout en renforçant notre souveraineté énergétique et en contribuant à la décarbonation. Concrètement, comment ça fonctionne ? Les réacteurs de newcleo utilisent un refroidissement au plomb liquide dans une cuve étanche sans pression. Cette conception, associée à des systèmes de sûreté autonomes assure un niveau maximal de sécurité pour l'homme et l'environnement, même sans intervention externe. Ce design est complété par des contrôles humains garantissant la stabilité et la sûreté du réacteur en toutes circonstances. Et le combustible ? newcleo développe des réacteurs modulaires avancés de nouvelles générations – AMR - capables de valoriser les combustibles nucléaires usés de l'industrie nucléaire française, souvent perçus comme des déchets, mais contenant encore un potentiel énergétique considérable. newcleo n'aura pas besoin d'importation d'uranium minier. Nous utiliserons des matières déjà disponibles en France, valorisées en MOX - Mixed Oxide - en combustible nucléaire déjà utilisé dans l'Hexagone et parfaitement adapté aux réacteurs de quatrième génération. Les projets nucléo en France ? newcleo étudie, en concertation avec le territoire et les autorités compétentes, le projet d'implantation d'un premier réacteur de 30 mégawatts électriques près de Chinon pour une mise en service envisagée à l'horizon 2033. Au cours de la décennie 2040, des réacteurs de 200 mégawatts électriques pourraient suivre en France et en Slovaquie. Une installation de fabrication de combustibles recyclés MOX dédiée à cette technologie est également envisagée dès 2032 près de Nogent-sur-Seine. Toutes ces installations seraient situées à proximité de sites nucléaires existants, facilitant ainsi l'accès aux infrastructures. newcleo en quelques chiffres. L'héritage de plus de 30 ans de recherche et développement sur les neutrons rapides et le plomb. Plusieurs dizaines de brevets déposés. Environ 300 emplois pour le premier réacteur envisagé près de Chinon. Près de 1 500 emplois à terme pour la fabrication de combustibles MOX envisagée près de Nogent-sur-Seine. Un investissement de plus de 3 milliards d'euros pour les premières étapes du projet. Pour en savoir plus, rendez-vous sur [www.newcleo.com](http://www.newcleo.com).]*

## **Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo**

Merci à la régie pour cette vidéo introductive qui permet de broser le contexte. Et je vous propose maintenant de focaliser sur l'objectif de l'atelier qui nous réunit ce soir, à savoir la prise en compte des enjeux environnementaux sur ce projet d'installation de fabrication de combustibles MOX LFR... c'est la diapositive suivante... Rappelons simplement qu'effectivement cette installation prévoit... ce projet d'installation consisterait à produire du combustible pour des réacteurs de quatrième génération qui vous ont été rapidement présentés, un mélange d'oxyde de plutonium et d'uranium. Le MOX existe en France. Il est utilisé sur le parc de puissance actuellement en service, mais il s'agit là de produire un combustible différent avec une composition différente qui est indispensable à ces réacteurs à neutrons rapides.

Ils seraient fabriqués à partir de matières valorisables déjà disponibles en France, ce qui nous éviterait d'aller importer de la ressource naturelle depuis l'étranger - notamment de l'uranium naturel - en utilisant le plutonium issu du retraitement des combustibles usés du parc actuel et l'uranium appauvri entreposé en masse aujourd'hui en France, issu de l'enrichissement de l'uranium.

Vous voyez ici sur le plan, le projet d'installation qui est envisagé par newcleo sur un terrain aujourd'hui constructible qui est à cheval sur deux communes : la commune de Pont-sur-Seine - c'est la partie construite que vous voyez et le petit triangle ici, sur l'écran que je pointe est sur la commune de Marnay-sur-Seine. Sur la partie qui serait construite, on est sur 32 hectares de terrain qui aujourd'hui, dans le droit du sol, dans le Plan local d'urbanisme approuvé est à vocation industrielle, sur un projet qui était un projet ancien avec une certaine industrie visée et qui est en cours de modification.

Vous le voyez, l'entrée principale se ferait ici au niveau de la route départementale 619, avec bien sûr une zone de parking permettant d'accueillir les salariés du site, puis dans le prolongement, une zone qu'on qualifie de bâtiments tertiaires et conventionnels. On y trouve notamment de l'entreposage de matière non nucléaire, notamment pour constituer les assemblages, du raccordement électrique - RTE pourra s'exprimer sur le sujet - et puis des bâtiments de bureaux, des salles de formation, des salles de réunion et des laboratoires d'analyses. On pourra y revenir tout à l'heure.

L'installation qui est projetée est envisagée de façon modulaire, c'est-à-dire qu'on ne va pas construire une installation qui va permettre de produire du combustible pour l'ensemble du parc de réacteurs envisagés - les 60 qui étaient évoqués dans la vidéo - tout de suite. On va construire progressivement trois modules. On construirait progressivement si le projet voyait le jour... Trois modules de production successivement. Le premier est situé au centre. Puis un module deux. Module trois, chacun permettant d'alimenter potentiellement 20 réacteurs. Et donc le premier module de production permettrait de produire par an jusqu'à 400 assemblages combustibles.

Diapositive suivante, s'il vous plaît. Aujourd'hui, on en a déjà parlé lors de la réunion de lancement en disant : mais pourquoi on commence à échanger sur un projet alors que des études sont en cours ? Pourquoi aujourd'hui, on est en séance de travail sur l'environnement et on n'a pas tous les résultats ? Parce que c'est maintenant qu'il est nécessaire d'écouter les attentes locales, les questionnements, les suggestions. Et c'est maintenant qu'on peut intégrer toute cette matière et toute votre connaissance locale, vos attentes, vos craintes et éventuellement des propositions que l'on n'a pas forcément anticipées à ce jour et qui nous paraîtraient intéressantes et qu'on pourrait travailler dans la durée avec vous.

Pourquoi maintenant ? Parce qu'après le débat public et après ces études finalisées et parallèlement aux études environnementales, la conception mûrie des installations, on va déposer des demandes - et c'est la législation française qui nous le demande - demande d'autorisation environnementale, demande d'autorisation de création. Et là, le projet est figé. Donc, c'est maintenant qu'on peut co-construire et faire évoluer pour intégrer l'ensemble des attentes et veiller à ce que le projet s'intègre au mieux dans le territoire. Parce que ce projet, avant d'être un projet industriel et nucléaire est bien sûr un projet de territoire et doit se faire avec l'ensemble des acteurs locaux.

Il y aura après, dans le cadre des instructions réglementaires, des phases d'enquête publique, des phases de concertation et post-débat. Laurent Pavard pourra en reparler tout à l'heure, il l'a évoqué. Il y aura - si la décision consiste à confirmer la volonté de réaliser ces projets en adaptant peut-être des caractéristiques - il y aura de la concertation continue et on aura l'occasion de rediscuter des questions d'environnement. Mais aujourd'hui, c'est une première séance de travail ensemble.

Diapositive suivante s'il vous plaît, à moins que vous préféreriez que je les passe moi-même, ce sera peut-être plus confortable... Concernant la méthodologie, on va beaucoup parler d'étude d'impact environnemental. Pour le dire simplement avec des mots du langage courant. Il y a trois étapes. D'une part, où se situe ce terrain et quelles sont ses caractéristiques ? On parle d'environnement, on a parlé de richesse environnementale - Raphaële LANTHIEZ l'évoquait tout à l'heure - il va falloir caractériser, faire un diagnostic finalement, de cet environnement. C'est ce qu'on appelle l'état initial, et c'est ça qui est en cours aujourd'hui. On est notamment en train de réaliser un inventaire faune-flore. On en reparlera également.

Et puis ce projet, dans sa conception, dans son procédé, on va évaluer quelles incidences potentielles il pourrait avoir, tout au long d'ailleurs de la vie de ce projet potentiel. La phase chantier et la phase d'exploitation. Et par rapport à ces incidences, ces effets potentiels, on va passer dans un troisième temps sur une démarche qui est une démarche inscrite dans le Code de l'environnement, qui s'appelle la démarche *éviter-réduire-compenser*, qui consiste à éviter les nuisances et les incidences potentielles, c'est-à-dire les supprimer. Si on ne peut pas les supprimer complètement, essayer de les réduire au maximum

et s'il reste des résidus d'incidence, essayer de les compenser. C'est notamment ce qui serait prévu sur la parcelle de Marnay-sur-Seine qui n'est pas constructible, qui est une zone naturelle qui serait sanctuarisée et sur lesquels d'éventuelles compensations environnementales, si elles étaient nécessaires, seraient faites. C'est à dire prévoir par exemple des plantations, en respectant bien sûr les essences locales et leur résistance au climat d'aujourd'hui et de demain, en recréant par exemple des zones humides avec une obligation du futur exploitant d'entretenir ces zones naturelles et de les sanctuariser. Tout ceci, bien sûr, en dialogue constant avec les autorités compétentes, et notamment les services de l'État.

Peut-être sur la diapositive précédente, c'est une question qu'on avait eue sur le terrain, le terrain qui fait à peu près 40 hectares. Bien sûr, l'étude d'impact va consister à analyser l'emprise du terrain, mais pas que. On va aller au-delà - sur le petit cercle orange que vous voyez là - qui est une aire d'étude rapprochée à 500 mètres du site, et on va même aller faire une étude d'impact sur la zone éloignée, c'est-à-dire sur un rayon de quinze kilomètres autour du site, en allant analyser les incidences directes - c'était aussi une question qu'on a eue cet après-midi, sur laquelle on pourra revenir. Les incidences indirectes, qu'elles soient d'ailleurs positives ou négatives, parce qu'il n'y a pas forcément que des incidences négatives.

Dans le diagnostic qui est en cours, il est évident que la richesse environnementale du territoire ne fait pas débat. Il y a un contexte écologique local très riche. Le site que vous voyez ici, matérialisé par l'étoile jaune, est à proximité de la Réserve naturelle nationale de la Seine champenoise, qui a fait l'objet d'un décret de création au mois de juillet l'année dernière. On en a parlé également sur le terrain. Vous voyez en violet l'emprise de cette réserve nationale et vous voyez que le terrain est situé en dehors de cette réserve nationale, sans zone tampon contraignante en matière de disposition, tout en sachant que *newcleo*, porteur du projet, travaille effectivement d'ores et déjà avec les bureaux d'études mobilisés et les services de l'État pour prendre en compte quand même cette proximité de réserve naturelle et faire les choses au mieux en minimisant les incidences, c'est évident.

Sur le contexte écologique local, le site est également à proximité - on le voit ici matérialisé - de trames vertes et bleues, c'est-à-dire de corridors écologiques, d'intérêt particulier au niveau de la végétation et en lien avec le cours d'eau. Ici encore, on voit qu'on est à l'extérieur. On a parlé et on en reparlera peut-être ce soir de nuisances lumineuses. Et certains d'entre vous connaissent également le terme de « trame noire » pour les espèces nocturnes, ce sont des études qui sont actuellement en cours et une vigilance particulière que le futur exploitant a d'ores et déjà dans sa conception et dans l'éclairage du site

Sur d'autres zones d'intérêt écologique, il est à citer un espace naturel sensible qui est situé à 7 kilomètres du site. Des suspicions de zones humides qui sont en cours de caractérisation - les résultats seront disponibles dans l'année, l'étude est commandée. Des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique, avec deux zones de type 1 qu'on voit ici au sud du site. Une zone de type 2 et puis une zone Natura 2000 - qui est éclatée en vert clair - en plusieurs sites d'intérêt.

On a rajouté ces diapos-là puisqu'il y a eu des questions sur les premiers résultats de l'inventaire faunistique et floristique qui était en cours. Je remercie d'ailleurs le secrétariat général de la CPDP pour son adaptation, puisqu'il a dû changer le diaporama. Donc effectivement, il y a un inventaire qui a été lancé au mois de septembre, et c'est un inventaire qui se fait sur 4 saisons, c'est-à-dire une année, donc septembre 2025. Les derniers résultats, on les aura au mois de septembre 2026. Cet inventaire, on a déjà des premiers résultats sur la période hivernale, sur le début du printemps - il y a eu des derniers relevés au mois d'avril - et puis il va se poursuivre. On pourra d'ailleurs échanger avec les associations locales pour partager les données et voir les prochaines interventions qui sont prévues. On est bien sûr sur une période du printemps qui se développe et de l'été. On sait que c'est le moment aussi où on a plus de développement de ces écosystèmes et d'activités sur ces écosystèmes. Donc, les données à venir vont être particulièrement intéressantes. Il y a eu différents protocoles qui ont été adaptés et on a inventorié différents groupes : des habitats au niveau de la flore, des zones humides, des espèces avifaunes, des mammifères, etc. des reptiles... et je ne détaille pas sinon Monsieur Pavard va me dire que je suis trop longue et donc on y reviendra tout à l'heure. J'ai deux minutes ? Ah oui ! Hors taxes, ça fait un petit peu plus... Alors on va avancer si ça veut bien. Donc ça, je vais passer là-dessus puisque j'en ai parlé...

On va passer sur les quatre thématiques. Vous allez travailler sur quatre thématiques. Les tables vont avoir deux thématiques à traiter - Laurent Pavard l'a dit tout à l'heure. Les enjeux liés à l'eau. Premier point, ça avait été présenté lors de la réunion de lancement. Le procédé manufacturier de fabrication de combustible MOX ne nécessite pas d'eau pour le process. Il y aura bien sûr une consommation d'eau sanitaire pour les

besoins, notamment des salariés et des besoins industriels classiques, mais le procédé ne nécessite pas d'eau. Il y aura deux phases à distinguer. On ne peut pas regarder la consommation d'eau sur la phase chantier comme on la regarde sur la phase d'exploitation. Bien sûr, pour la phase chantier, la fabrication du béton va nécessiter plus d'eau. Quoiqu'il en soit, une surveillance de la consommation en eau sera effective sur le site pour permettre des actions correctives et réductrices si besoin. On privilégiera bien sûr le recyclage des eaux quand on le pourra. Des circuits fermés. Vous avez un estimatif de la consommation annuelle en phase chantier, qui est équivalent à 30 000 mètres cubes par an. C'est à peu près l'équivalence de consommation d'une commune de 600 habitants. Et en phase d'exploitation, finalement, dans la mesure où le procédé n'utilise pas d'eau, on aura une consommation qui sera équivalente à celle d'un bâtiment administratif moderne dans lequel on a appliqué des référentiels de haute qualité environnementale et donc de sobriété hydrique, avec quelques chiffres qui sont présentés ici, mais que je n'ai pas le temps de vous présenter...

Alors, je ne sais pas pourquoi, je n'ai pas les autres diapos. Non non, non... Alors sur la santé environnementale, ça bouge tout seul... Sur le diaporama, je ne sais pas ce qui se passe... Bon, je vais faire avec les diapos. Les diapos papier. Je n'avais pas eu le temps de finir...

Alors peut-être de façon très synthétique : sur la question paysagère, il est évident que dans les phases de conception, il s'agit d'assurer une intégration optimisée. Donc là j'étais sur les... non, sur les paysages. Voilà, Merci... d'essayer de travailler à une conception optimisée du site pour favoriser son intégration paysagère. Sur la phase chantier, cela va être : limiter les équipements de grande hauteur, bien sûr veiller à la propreté du chantier, informer, c'est bien normal, notamment le long du canal, et en phase d'exploitation, on l'a vu sur le terrain, il y a quand même des zones boisées qui vont être préservées au maximum pour constituer des murs de protection végétaux par rapport à cette incidence visuelle. Et puis les bâtiments, la hauteur des bâtiments sera limitée à 22 mètres, et l'exploitant est accompagné par un cabinet d'architectes pour essayer d'optimiser au maximum cette intégration visuelle.

Il me restait une diapo sur les déchets, mais on n'aura pas le temps. Et sur les autres impacts : sur la limitation du bruit, la limitation des incidences lumineuses, c'est bien sûr des points qui font l'objet d'attention, on pourra y répondre dans la phase questions. Sur la partie transport et bilan carbone du fonctionnement de l'installation, c'est également des questions qui sont en cours de traitement et où on essaie d'optimiser au maximum, à la fois sur la phase chantier et sur la phase d'exploitation, et sur les déchets, l'ambition du projet newcleo - vous l'avez vu sur la vidéo - c'est quand même cette ambition globale de recyclage. Les déchets sur le site du procédé seront recyclés. C'est ce qu'on appelle dans le dossier des maîtres d'ouvrage la « chamotte », qui est réintroduite dans la fabrication du combustible. Ils seront limités au maximum, réutilisés si possible. Et puis, pour ceux qui seraient résiduels, évacués vers les exutoires, en essayant d'avoir une démarche de gestion exemplaire. Et je pense avoir traité les différents points qui seront abordés au sein des tables rondes, et on pourra détailler tout à l'heure dans la phase de questions.

### **Mme Nathalie DURAND - CPDP**

Merci beaucoup. Donc, Rémy Couchon va vous présenter le déroulement de l'atelier.

### **M. Rémy COUCHON - CPDP**

Je vais faire court. Donc le déroulement de l'atelier environnement auquel vous êtes invités aujourd'hui. Ce soir, vous êtes répartis, vous l'avez vu en 8 tables. Nous avons 4 thèmes, je le répète le paysage, l'environnement humain et l'environnement naturel. Le troisième thème, c'est les écosystèmes et la biodiversité. Et le quatrième, ce sont les enjeux liés à l'eau. Donc 8 tables, 4 thèmes. Donc un thème sera traité par deux tables. Il y aura un premier... Alors une précision : sur chaque table, à chaque table, vous aurez un membre du débat qui sera là pour animer et prendre les notes de vos contributions, questions, avis sur le thème de la table. Ce premier temps d'échanges se déroulera en 40 minutes. C'est à la fois beaucoup, mais vous allez voir, ça va passer très vite. Donc le conseil qu'on vous donne, soyez très précis, concis, efficaces sur vos contributions.

Après ce premier temps de 40 minutes, vous allez changer de table, donc aller sur une autre table, sur un autre thème. Il vous restera trois thèmes à couvrir possibles, et ce temps d'échange se déroulera sur 20 minutes, donc un temps beaucoup plus court. L'animateur de la table vous fera une synthèse des contributions du premier tour, du tour de 40 minutes, et lors de ces 20 minutes, vous aurez à enrichir, compléter éventuellement sur les réflexions du thème de la table. Ensuite, l'animateur fera une synthèse des deux tours - du premier tour de 40 minutes, du deuxième tour de 20 minutes - et portera à la connaissance de *newcleo*, l'ensemble des contributions que vous aurez définies et démontrées. Et les réflexions, les réflexions sur le sujet.

*newcleo* répondra à l'issue à l'ensemble des interrogations, des contributions de vos contributions et ce sera évidemment complété si nécessaire par les experts. Et on finira par un tout petit temps, un temps très court sur éventuellement des interrogations qui n'auront pas été évoquées lors des ateliers environnement. Donc je me résume : un premier tour en 40 minutes, un second en 20 minutes, puis une synthèse réalisée par l'animateur de votre table et ensuite le temps de réponses, un temps de réponses de *newcleo* et des experts sur les sujets évoqués.

### **Mme Nathalie DURAND - CPDP**

Merci beaucoup Rémy. Donc, nous allons débiter immédiatement. Donc on va inviter l'ensemble des rapporteurs à rejoindre les tables. Donc chacun va à une table et ensuite, donc, dans ce premier point, on vous a distribué une thématique. Donc, parmi les 4 thématiques, chacun a sa thématique. Donc le déroulement, comment ça se passe pour ces premières 40 minutes ? Vous allez d'abord faire un tour de table rapide pour vous présenter et indiquer d'où vous venez, éventuellement votre fonction. Ensuite, il y aura un petit temps individuel où vous indiquerez sur les *post-it* que vous avez devant vous les questions, les avis, les propositions et ensuite, donc, le rapporteur, le facilitateur-rapporteur vous donnera à chacun la parole et vous pourrez coller vos *post-it* sur la feuille. Et ensuite il y aura un petit débat et une priorisation sur ce que vous souhaitez que le rapporteur indique ensuite en plénière. Donc c'est parti. Je laisse les facilitateurs à chaque table et donc je vous redonnerai un petit peu le timing 5 minutes avant pour que vous puissiez bien indiquer ce que vous souhaitez restituer. Bon échange à tous.

*[Début du travail aux tables]*

Un point en complément. Tout à fait au fond, la table du fond, nous avons des experts qui sont là pour répondre à vos questions si besoin, et évidemment, ils seront là après en séance plénière pour répondre à toutes vos questions. Mais nous avons donc monsieur Cholley qui est de la Direction départementale des territoires. Nous avons Monsieur Riquart qui est de l'Autorité de sécurité nucléaire et de la radioprotection, Monsieur Boyer qui est de l'Association pour la gestion de la Réserve naturelle nationale, donc de Seine champenoise, et Monsieur Thomé-Jassaud qui est le directeur du programme de EPR2 d'EDF. Donc toutes ces personnes-là, elles vont, elles vont passer un petit peu, un petit peu partout. Évidemment, on leur demandera d'être vraiment très concis s'ils répondent à des questions, mais ça peut permettre d'enrichir aussi vos échanges. Bon échange.

***[Travail aux tables : 40 minutes]***

### **Mme Nathalie DURAND - CPDP**

Pour les facilitateurs, il reste dix minutes. Dix petites minutes pour les facilitateurs pour avancer.

### **Mme Nathalie DURAND - CPDP**

Ce sont les dernières minutes pour les facilitateurs, il reste juste quelques minutes de rab éventuellement. Je vois que Jérémy, c'est fini... Il vous reste encore une petite minute... Le temps est écoulé. Donc les rapporteurs à chaque table ont pris des notes. Et donc ils vont... vous allez changer, vous, les participants

de table. Par contre, les facilitateurs vont rester à cette table pour restituer ce que vous leur avez indiqué à la table suivante. Donc, je vais vous inviter tout simplement à changer de thème. Donc vous changez, vous changez de table pour changer de thème... Alors, comme vous voulez, vous pouvez aller juste à la table à côté. Vous allez changer de thématique.

Alors je vais vous inviter à changer, de changer de table. Là, vous changez de thématique, vous ne reprenez pas la thématique, bien sûr, vous changez de thématique. On n'a pas les...

Est-ce que chaque... Allo ? Oui. Est-ce que chaque facilitateur de table peut indiquer sa thématique ?

Quel était le thème de cette table ? Habitats, faune, flore. Ceux qui souhaitent. Vous pouvez venir ici pour l'habitat. Faune, Flore. Habitats, Faune, Flore, c'est la table numéro 4. À la table numéro 8 Santé. Environnement. À la table donc. Numéro 7. Quel est votre thème ? L'Eau à la table numéro 7.

### **M. Rémy COUCHON - CPDP**

Alors on a un déficit sur la table numéro 1. On n'a personne à la table 1 et Léo...

### **Mme Nathalie DURAND - CPDP**

Au numéro 6 : Ecosystèmes et biodiversité. Quel est le groupe qui veut aller sur Ecosystèmes et Biodiversité ? C'est la table numéro 6. La santé environnementale. L'eau....

### **M. Rémy COUCHON - CPDP**

Nous avons la 1, la 1, c'est sur les paysages. Il y a peu de volontaires sur les paysages. Non, non, on va, on va voir les paysages sur la table 1. On est en déficit de participants. On est en déficit de participants sur la table numéro 1 sur les paysages. On cherche désespérément

### **Mme Nathalie DURAND - CPDP**

des questions paysagères, la première

### **M. Rémy COUCHON - CPDP**

Non, non mais on va, on va on va, on va trouver. Voilà. Les paysages, Voilà. Super. Voilà. Les paysages sont remplis. C'est parfait.

### **Mme Nathalie DURAND - CPDP**

Habitats, faune, flore, biodiversité et écosystèmes. Donc est ce qu'il y en a qui sont partants pour Habitats, faune, flore ? La table 4 ou la table 6 ? Biodiversité, écosystèmes. Et sinon, on peut regrouper des thèmes si vous le souhaitez également... Là, c'est habitats, faune, flore. Biodiversité – Écosystème ? Très bien. Alors le temps passe très vite. Donc vous avez à nouveau chacun un facilitateur à votre table. On va repartir sur 20 minutes cette fois-ci, puisque le premier groupe a déjà indiqué des questions, des avis, des propositions. Le facilitateur va vous faire un petit résumé, une petite restitution de ce qui a été dit précédemment, pour qu'ensuite vous puissiez à nouveau sur vos *post-it*, pendant deux ou trois minutes, écrire vos questions, vos avis et vos propositions. Et ensuite donc que vous puissiez chacun à votre tour indiquer ces points pour en débattre et prioriser les points que vous souhaitez restituer ? Est-ce que pour les consignes ça va ? Donc on repart premièrement sur un petit temps individuel où on note sur ses *post-it* les questions, les avis, les propositions. Ensuite, vous faites un tour de table pour les exposer. Ensuite, échanges et priorisation. 20 minutes C'est parti ! C'est, là maintenant, il vous reste encore 18 minutes. Vous aurez deux minutes supplémentaires parce que je suis bavarde. Table 1 n'oubliez pas de restituer ce qui a été dit précédemment dans votre groupe...

**[Travail aux tables : 20 minutes/ non pris en compte]**

**Mme Nathalie DURAND - CPDP**

Alors merci à tous et à toutes pour votre participation à ces tables. Nous allons passer donc à la restitution. Donc je vais demander aux facilitateurs, en fonction des thématiques de prendre la parole. Donc sur chaque thématique, je vous demanderai... le premier évidemment aura trois minutes pour exposer et ensuite ceux qui ont travaillé sur la même thématique compléteront. Donc on va commencer par le premier thème qui est la question paysagère. Quels étaient les facilitateurs sur la question paysagère ? Donc, Léo, on t'écoute peut-être.

**M. Léo PRINTEMPS - Rapporteur**

Bonjour à toutes et à tous. Effectivement, nous, sur la table 1, on a travaillé sur la question paysagère. La première question qui a été posée, c'était de savoir si on pouvait camoufler, masquer les différentes usines qui sont représentées ici, avec des talus, avec peut-être des peintures. Et sur cette première question qui a été évoquée par le premier groupe, elle a été complétée par le second de manière intéressante, sur la question des contraintes de sécurité qui sont liées à ces usines qui pourraient, enfin qui vont manipuler du plutonium. Comment... on a pu faire intervenir newcleo sur notre table pour nous répondre, mais qui va peut-être pouvoir apporter plus d'éléments quand ils seront ici... sur comment ces contraintes de sécurité vont avoir un impact sur le paysage et comment, en fait, ces contraintes sont incompressibles ou non.

Il y a eu des questions sur le fait qu'il y a des habitations qui se trouvent juste à côté, qui vont avoir une vision sur les deux usines, mais il y a eu aussi des remarques sur le fait qu'il va y avoir une vision depuis la route, depuis la 4 voies qui se trouve juste à côté. Il y a une remarque sur le site actuel qui est en fait un site qui a fait l'objet de nombreuses candidatures pour différents projets qui se trouve dans un état qui n'a pas été jugé convenable par certains membres de notre groupe et pour certains que peut-être le projet newcleo n'aurait pas, n'aurait pas, enfin bref... que le site actuel a un état qui ne qui ne doit pas rester le même et que... Enfin bref, je n'arrive pas à m'en dépatouiller de cette histoire. Mais bref, le site actuel...

**Mme Nathalie DURAND - CPDP**

Un dernier point ?

**M. Léo PRINTEMPS - Rapporteur**

Tout à fait. Il y a eu en fait une remarque qui a été faite sur la représentation du projet. Effectivement sur les cartes, on le voit en orange, il y a une question qui a été le fait que les bâtiments ne vont pas, ne vont pas être orange. Et le fait qu'on nous les représente comme orange, ça nous empêche de nous représenter le projet et d'imaginer à quoi il va ressembler, et à quoi va ressembler le paysage aux alentours du projet. Peut-être encore un dernier tout petit point. Il y a une question de paysage et panorama qui a été évoqué. Le site est légèrement situé en hauteur et représente un point d'importance au niveau du panorama. On a une vue sur la vallée de la Seine et sur les vignobles champenois au fond. Il y a une question en fait : comment ce projet va impacter justement ce dernier point paysager de la région ? Merci de m'avoir écouté. Le deuxième groupe sur le paysage...

**Mme Nathalie DURAND - CPDP**

Merci beaucoup. Oui, le deuxième groupe est ce qu'il y a un deuxième groupe sur le paysage ? Sinon je vais compléter avec mon groupe également... Donc nous, nous avons eu une question sur le Plan local d'urbanisme, est-ce que ce dernier va nécessiter d'être modifié, donc, également par rapport finalement, au paysage et aux aménagements routiers ? Quels seraient les impacts sur la route 619 ? Notamment il a

été indiqué effectivement que sur le projet, il y aurait entrée et sortie. Et donc est ce que ça suppose des aménagements routiers à venir ?

Également, il y a eu la question de l'aménagement paysager au sens large, c'est-à-dire qu'il va y avoir des bâtiments, il y a également des habitations, il y a également des infrastructures routières, ferroviaires. Comment sont pris en fait ces aménagements paysagers de manière plus globale ? Également, sur le choix du site, est ce que finalement les critères qui ont amené le choix de ce site ont pris en compte ou pas la question de l'intégration paysagère ? Pour aller rapidement également donc, a été beaucoup débattu à notre table, la question finalement de : ne faudrait-il pas prendre la question paysagère par rapport à un éventuel accident ? C'est-à-dire : est-ce que finalement cette intégration paysagère ne doit pas être réfléchi dès l'amont par rapport à un éventuel accident ? Et notamment quel type d'essences par exemple en cas de radioactivité ?

Sur le dernier point... Je vais m'arrêter sur ce dernier point, donc également par rapport à cette intégration paysagère. Penser l'intégration paysagère au niveau du site. Et donc ça peut être avec des merlons, des ceintures végétales également que cela a été proposé. Donc c'était une proposition ce dernier point.

Je vais vous inviter à passer au deuxième point qui est la santé environnementale. Donc les rejets, le bruit, etc. Qui a travaillé sur ce thème ? Quel est le facilitateur qui veut prendre la parole sur la question de la santé environnementale ? Oui François.

### **M. François BESNUS - CPDP**

Merci, Nathalie. Alors beaucoup de questions en fait. Cette question, on va voir, elle touche à des sujets qui sont vraiment... qui, qui s'intersectent avec plein de thématiques différentes. J'ai été amené à dire souvent que tout ça viendra plus tard dans le débat public, mais on a quand même parlé et je vais essayer de vous exposer un certain nombre de points, les points de préoccupation qui ont été exprimés et qui sont finalement assez convergents.

Une première concerne les déchets. Et en termes de santé environnementale, la gestion des déchets est considérée comme une problématique qui appartient à cette thématique très clairement. Et les personnes autour de la table étaient en demande de précisions sur les questions qui sont relatives notamment à l'ensemble des déchets qui seront produits par l'usine... qui seraient produits par l'usine en termes de catégorie, en termes de volume, en termes de gestion. Et on avait à la table quelqu'un qui connaît ces sujets puisqu'il vient de l'usine Melox, qui a travaillé à l'usine Melox, et qui a signalé que c'était... La gestion du déchet pour l'usine était un coût très important, représentait un coût très important. Et donc il faut aussi, sur ces questions de déchets, considérer... La question était : Est-ce que l'évaluation des coûts a été correctement estimée ou anticipée ?

Ensuite, on a une série de questions sur les impacts des installations sur l'environnement, mais pas seulement l'usine à venir. C'est d'ailleurs, la question a été posée surtout en termes d'impact cumulé, c'est-à-dire dans la région. On parle d'un nouvel EPR2. On parle d'un *data center*, On parle du projet *newcleo*, donc tout un tas de nouvelles installations qui ont un impact différent, mais éventuellement qui peuvent solliciter des ressources communes, notamment l'eau. Et les questions, par exemple, de température cumulée, finalement *data center*, de *newcleo*, d'un nouvel EPR2, etc. Donc en gros, est ce qu'il y a une vision globale de l'impact cumulé de l'ensemble des installations qui sont plus ou moins annoncées ou en projet. Est-ce que quelqu'un porte une vision globale pour que l'ensemble des impacts soit bien maîtrisés ? Notamment comment on sollicite l'ensemble des ressources ? La question de la température est revenue très, très fréquemment. Alors on se demande... une des questions corollaire au projet *newcleo*, c'est : est-ce que l'exploitation, notamment de *newcleo*, contient, peut amener un risque de réchauffement d'un biotope de l'air, de l'eau ou des parties proches de l'environnement ?

Voilà un deuxième sujet. Ensuite, il y a un troisième sujet sur les impacts des transports et des infrastructures, mais pas seulement l'impact paysager. L'impact en termes de... souvent de sûreté, de risque d'accidentologie par exemple. Comment ce nouvel... il y aura besoin d'un nouveau réseau routier, comment cela va impacter l'environnement ? les risques et l'idée qu'il y a derrière, c'est une demande de mieux comprendre comment sont maîtrisés, comment est maîtrisé l'ensemble de la chaîne des transferts depuis la matière qui arrive dans les camions, en ordre séparé entre l'uranium, le plutonium, les

assemblages, tous les matériaux, jusqu'à l'entrée dans l'usine, le passage dans l'usine et la sortie du matériau, il est demandé d'avoir une vision claire de comment est géré le confinement, finalement, lors de toute cette chaîne cinématique, quels sont les risques associés ?

Ensuite, on a eu une question qui est liée à l'accident, et notamment la préoccupation, c'est quel serait l'accident majeur qui peut être généré sur l'installation ? Quelle hypothèse serait retenue et qu'est-ce que ça provoquerait en termes de rejets ? Et notamment ensuite, les mesures de protection qu'il pourrait y avoir pour protéger les gens qui passent, pour protéger... qui passent en vélo, qui passent en voiture, qui passent à pied... pour protéger aussi les parties environnementales, les rivières. Et comment déjà prévenir ce risque là, prévenir les pollutions ? Et si jamais ça devait arriver, quelles actions correctives mener et quelles compétences réunir pour le faire ?

Donc voilà, c'est surtout ces questions-là. Ensuite, il y a eu un ensemble de questions qui sont... a priori, qui relèvent plus de sujets qu'on traitera plus tard. Je les évoque extrêmement rapidement. Il y a eu des questions concernant l'impact indirect des installations sur les infrastructures. Et là on est bien sur les questions qui seront abordées lors du forum à venir, sur les questions, mais c'était très présent dans les tables, c'est-à-dire est ce que... la région, le département, la ville est préparée, correctement préparée à accueillir de nouvelles activités du type *newcleo*, mais pas seulement... Toujours à l'idée de ce cumul d'activités dans les régions, et notamment le plan... sur le suivi, sur la préparation, sur le plan des infrastructures médicales a été largement évoqué.

Ensuite, on est sur des questions plus de sûreté et radioprotection, donc, le risque du travailleur, quelles mesures sont prévues ? Donc, on en parlera notamment la semaine prochaine, le 5 mai. Et les impacts paysagers liés à la protection physique aussi, ainsi que les impacts - pas seulement paysagers - mais les impacts du réseau, c'est-à-dire comment ça va modifier l'environnement autour de l'usine. Voilà en résumé les questions principales. Donc, on voit qu'il y a des choses qui sont extrêmement liées les unes aux autres.

### **Mme Nathalie DURAND - CPDP**

Merci beaucoup. Donc, beaucoup de choses ont été dites. Donc, rapidement, nous aussi, on a beaucoup évoqué finalement la question des déchets, la question de la température, la question de la sûreté, de la sécurité qui a été aussi un sujet qui a été beaucoup débattu à la table, et donc un petit peu pour ajouter des points par rapport à ce qui a été dit, ça a été, par exemple, quel est le pourcentage de déchets nucléaires pour le MOX ? Et plus largement la question des déchets avant, pendant, après.

Il y a eu également, comme cela a été souligné auparavant, la question de ces conditionnements des déchets qui ont été aussi un point largement souligné. Également, un autre point qui a été indiqué, c'est les rejets des panaches. Donc de cette tour, est ce qu'il y aurait des rejets de panaches comme nous pouvons le voir sur une centrale nucléaire ? Également, il y a eu un point qui a été indiqué sur les contrôles et le suivi. Quel sera le contrôle et le suivi ? à quelle fréquence, par quel organisme ? Et une proposition qui a été faite, c'est : Est-ce que les associations environnementales et citoyens pourraient également faire partie, être partie prenante de ce suivi. Également, donc la question finalement de cette usine de MOX, une interrogation qui a été posée, c'est : en cas d'accident, faut-il des pastilles comme on peut le voir pour une centrale nucléaire ? Donc est-ce qu'il y aurait besoin de pastilles d'iode ? Et si jamais il y a un accident, est-ce qu'elles seraient accessibles ou pas ? Également, donc par rapport à cette usine, est ce qu'il est prévu un suivi sur la santé environnementale et la santé humaine et dans quel contexte il se ferait ? Est-ce qu'il y aura, comme pour les centrales nucléaires, un système d'alerte ? Justement, s'il y avait des points, des points énoncés, quel serait le système et comment serait-il mis en place ? Est-ce que c'est le type de système d'alerte que l'on a - là aussi, la question a été posée par rapport aux centrales nucléaires ou ce serait des démarches différentes ?

Les objectifs. Donc, il y a une question qui a été posée sur quels sont les objectifs du maître d'ouvrage, sur les rejets, le bruit, la pollution ? Et est-ce que ces objectifs sont, comment dire, fixés par rapport à des entreprises locales, à d'autres entreprises ? Et quelles sont les meilleures pratiques disponibles sur le territoire ou nationales et qui pourraient justement utilement aider ce projet ?

Enfin, une un... comment dire, un avis qui a été émis, c'est finalement si la formation des salariés, des sous-traitants est importante, la santé environnementale sera autant prise en compte. Donc il a été mis en

cohérence, les deux, c'est-à-dire que la santé environnementale dépendait également de la prise en compte de la formation des salariés et des sous-traitants.

Enfin donc des questions ont été émises un petit peu à côté de... en complément des aspects qui ont été évoqués : Quels impacts sur les sols y aurait-il ? Et après, aller plus sur : Quel type de rejet ? Sous quelle forme ? Dans quelle quantité ? Quel volume ? Voilà un petit peu sur ce point-là. On continue sur écosystèmes et biodiversité. Donc quels sont les facilitateurs ?

### **M. Remy COUCHON - CPDP**

Merci. Nathalie. Alors, nous abordons la biodiversité et les écosystèmes. Sur ces domaines, ce qui a été révélé, la biodiversité, enfin, le projet aura forcément un impact sur la biodiversité. C'est le postulat de départ. Et donc comment sera suivie cette biodiversité ? Y aura-t-il des critères d'alerte vis-à-vis de cette biodiversité, des espèces sur le territoire, et les actions correctives qui seront indispensables à mettre en œuvre suite aux critères décelés ? Et donc l'idée c'est d'avoir une transparence sur les données de la biodiversité qui devra être communiquée à l'ensemble des citoyens.

Le deuxième aspect, c'est la proximité Immédiate de l'usine, vis-à-vis, bien sûr de la zone naturelle et du lit majeur de la Seine. Donc il y a une proximité qui interpelle, qui interpelle... et notamment, voilà... et notamment la présence de l'usine sur le site proche, du fait de la protection périphérique du site, avec, je crois, une ou deux barrières éclairées en permanence, va forcément être un mur pour la faune, infranchissable et compte tenu de la pollution lumineuse pour protéger le site, effectivement, il y aura un impact sur la biodiversité, sur ce même site. Donc, quelles sont les mesures qui sont prévues pour limiter ces... cette perte de biodiversité du fait de la structure même de l'usine.

C'était le deuxième point. Le troisième point, c'est une demande. En fait, il est prévu sur le site la mesure, une zone de compensation paysagère ou de biodiversité qui est notamment identifiée essentiellement sur Marnay, qui fait dix hectares, qui est inscrite au PLU comme zone naturelle. Cette zone, il est demandé dans les aménagements particuliers de cette zone, qu'il y ait une co-construction de cette zone avec les habitants des villages environnants, de Marnay en l'occurrence. Et puis pourquoi pas Pont-sur-Seine donc une demande liée à la Biodiversité.

Puis un dernier point, c'est l'impact du projet et des déchets, et notamment des rejets... sur du fait des rejets dans l'air par la poussière, éventuellement sur les zones agricoles et éventuellement des pollutions potentielles qui pourraient toucher évidemment la biodiversité sur ces terres agricoles et la pollution même de la production agricole des terres environnantes. Voilà.

### **Mme Nathalie DURAND - CPDP**

Merci beaucoup. Je vais laisser la parole donc sur une autre intervention sur l'écosystème et la biodiversité.

### **M. Patrick DERONZIER – Rapporteur (garant de la CNDP)**

Bonjour à toutes et tous. Donc, il y a 13 personnes en fait qui ont contribué sur les deux ateliers, sur la suite des écosystèmes et biodiversité. Donc, les questions, les préoccupations qui sont sorties en premier, c'était, peut-être un petit peu en marge, mais c'était vraiment le plus important. C'est l'aspect plutôt nucléaire sécurité-sûreté, impact pour l'homme et impact pour la biodiversité et la nature aussi. Et donc des questions sur ce champ pour le maître d'ouvrage, sur bien comprendre s'il y avait vraiment un risque nucléaire, où il se situait, s'il y a des émissions gazeuses - on a parlé de cheminées - donc est-ce qu'effectivement quels sont les effluents gazeux qui sortent et les risques associés ? Et puis ça a été dit aussi par d'autres groupes, mais ça se ressent... enfin, c'est revenu aussi sur ce thème de la biodiversité. Qu'est ce qui se passe en cas d'incendie, d'accident et notamment d'incendie ? Et donc par rapport à des risques de pollution de la nappe, soit du canal qui était identifié comme tout proche. Donc comment, comment ce sera maîtrisé ? Et aussi des questions plutôt sur le transport un petit peu comment se fait le transport par rapport aux émissions de CO2 ? Est-ce que ce sera par la route par exemple ? Ou est ce qu'il y a d'autres choses qui sont mises en place.

Au-delà du thème sûreté-sécurité, donc vraiment le cœur de cible sur la biodiversité, autour de la faune et de la flore. Je soulignerais certains points qui n'ont pas été dits. C'était l'indépendance de la réalisation des inventaires faune-flore. Est-ce que l'administration va contrôler le cahier des charges qui va le réaliser ? Est-ce qu'on est bien sûr qu'il y a... le maître d'ouvrage, enfin, ce sera fait en toute indépendance du maître d'ouvrage, selon les exigences réglementaires. Sur le fait aussi de la durée du suivi dans le temps, comment sera fait le suivi de la biodiversité sur toute la période d'exploitation ? Et une proposition que je signale du coup de, éventuellement, de faire une convention de suivi avec l'association Nature Nogentais, une association locale qui avait les capacités de... un peu, probablement le côté indépendance et en tout cas la capacité d'appuyer sur ce point-là.

Une question pour savoir si jamais le projet était commencé, débuté ou que les premiers travaux ont débuté et que le projet n'allait pas au bout, est-ce qu'il y a des obligations et quelles sont-elles de remise en état naturel et originel du site ? Également une question un petit peu... pour remarquer que la compensation, la parcelle de compensation était déjà choisie alors qu'en même temps donc, on a compris que les inventaires débutaient seulement. Et donc la question un petit peu taquine, c'est de savoir si c'était un choix opportuniste ou si c'était un choix qui était... et comment il pouvait être d'ores et déjà appuyé sur une évaluation scientifique basée sur l'état de la biodiversité.

Voilà, un petit peu sur le fait aussi qu'au regard du budget, une certaine attente est très importante, donc une certaine attente, pour que l'intégration environnementale soit vraiment maximale. Qu'on soit... une vertu qui a un caractère exemplaire sur ce qui sera fait.

Deux petites questions transversales, deux remarques transversales. On n'a pas entendu ce soir et peut-être que les gens n'avaient pas connaissance de tout ce qui a été dit, mais les gens ou les personnes associées à ce groupe, on voulait savoir s'il y avait un autre site d'implantation qui avait été étudié. Voilà, ça a tout à fait sa place quand on parle de la biodiversité locale qui sera impactée. Donc là, on est plutôt sur le volet « éviter » en amont, regarder d'autres sites. Et puis une deuxième proposition, le site est en pente, et donc il y avait une proposition de dire qu'il serait assez facile de décaisser d'un côté, de taluter en contrepartie de l'autre, pour avoir en fait masqué complètement les installations industrielles.

### **Mme Nathalie DURAND - CPDP**

Merci beaucoup. Donc je vais laisser la parole à Laurent Pavard pour la suite sur ce thème.

### **M. Laurent PAVARD - CPDP**

Oui, donc le son de cloche était un peu différent sur notre table. La constatation générale... Alors les situations accidentelles ou incidentelles n'ont pas été évoquées. C'est plutôt les conséquences de la construction du fonctionnement en régime normal. Le constat de base, c'est que le projet est prévu pour s'implanter sur un terrain qui a été très fortement remanié et préparé pour un usage industriel et que, par conséquent, la valeur environnementale du terrain actuel est jugée d'une façon générale, assez médiocre. Alors ça, c'est surtout pour la flore... où on a une flore qui se réinstalle après des travaux de terrassement, donc quelque chose d'assez banal, comme on peut le voir sur des terrains laissés, disons un peu vacants et sans maître, donc une flore qui se réinstalle. Donc on a de l'eau, on a des espèces qui sont de reconquête, mais pas d'enjeux très très forts. Concernant les conséquences potentielles pour la faune, il y a un certain nombre de sujets qui ont été soulevés. Donc les sujets du bruit, de l'éclairage, de la chaleur émise, donc les questions qui sont pendantes. Donc, on a eu des éléments de réponse de *newcleo*, de l'ASNR, etc. lors de la... disons du travail. Bon, le bruit pose a priori peu de soucis, sauf sur les basses fréquences. Donc c'est un sujet où le dossier pourra peut-être être complété. En tout cas, des informations complémentaires devront être données par *newcleo*.

Sur les questions d'éclairage, donc ça a été évoqué très largement. Le son de cloche, c'est que on peut difficilement tirer des conclusions générales parce que ça dépend beaucoup des espèces. Qu'il s'agisse de chauves-souris ou d'oiseaux, les insectes sont attirés par la lumière, en tous cas les insectes nocturnes la nuit. L'avis général, c'est que les conséquences pour les oiseaux et les chauves-souris seraient probablement assez limitées. Voilà. Alors globalement, disons le son de cloche est relativement serein vis-

à-vis des conséquences possibles sur l'environnement et les habitats. Peu d'inquiétudes également manifestées concernant les conséquences possibles sur la réserve naturelle de la Seine champenoise.

Alors les questions, les questions qui demeurent. Donc j'ai parlé du bruit. Il y a la chaleur émise qui a été évoquée, qui est susceptible de perturber, et là, en fait, on a eu des explications de newcleo sur le fait qu'il y aurait des systèmes de récupération de chaleur. Néanmoins, en période estivale, quand il fait chaud, qu'est-ce qu'on en fait ? Quelle est la façon d'évacuer la chaleur ? Donc, c'est un sujet qui est resté sans trop de réponses.

Et puis je terminerai peut-être là-dessus. On parle d'un projet d'usine de MOX. Est-ce qu'on dispose d'un retour d'expérience de l'usine Melox ? Une question pertinente. Comment ça se passe à Marcoule ? Est-ce qu'on a étudié les questions ? Est-ce qu'on a des retours d'expérience de ce qui se passe là-bas ? Ça pourrait éventuellement donner quelques indications sur l'avenir pour ce qui concerne ce projet, si celui-ci se réalise.

### **Mme Nathalie DURAND - CPDP**

Merci beaucoup. Donc, nous allons finir avec le dernier sujet sur les enjeux liés à l'eau, à moins qu'il y ait encore quelqu'un sur Ecosystèmes et biodiversité ? Non, je n'avais oublié personne. Les enjeux liés à l'eau. Donc je te donne...

### **Mme Carmen BOULEY DE SANTIAGO - CPDP**

Merci. Nathalie. Donc nous, les enjeux liés à l'eau. Une quinzaine de contributeurs et contributrices. Merci. Si je ne suis pas fidèle à vos échanges, vous me corrigerez. Donc consensus majoritaire sur l'état des lieux. L'eau est un enjeu qui dépasse ce projet et qui est une question qui se pose de manière générale. Donc au niveau départemental - mais même au niveau régional, national, mondial. Ça, vous n'en avez pas parlé. Donc c'est une blague. Voilà... Donc il y a vraiment, il y a vraiment des questionnements, des inquiétudes, des points de vigilance à avoir sur cette ressource. Ça se divise entre guillemets, en deux temps, ce qui a été présenté. Il y a un côté qui est la question de la gestion de la ressource en eau et notamment des réseaux. Voilà, au niveau du département, avec des projets un peu en cours pour augmenter et consolider la qualité de l'eau. Et donc ça pose une question : Est-ce qu'il va y avoir en fait un captage au sein du réseau d'eau, voilà, des communes ? Et quel serait aussi ce captage si l'on tient en compte le captage indirect, les besoins indirects des familles, des travailleurs et des travailleuses qui viendraient s'installer si le projet avait lieu ? Mais c'est un sujet global qui dépasse aussi le projet.

Sur la question de la ressource en eau, toujours, il y avait cette notion qui a déjà été abordée, des effets cumulés, des impacts cumulés. Donc, nous avons eu une réponse du monsieur de l'ASNR sur le fait que c'était présent dans les études d'impact. Mais la question c'est qu'il y aurait peut-être d'autres projets. Donc il y a beaucoup de projets au conditionnel dans le coin, et notamment un *data center* qui serait en amont et dont la consommation en eau serait élevée, plus potentiellement des EPR2, etc. Donc l'idée c'est : est-ce que les effets cumulés, ils sont calculés avec toutes ces potentialités et non seulement avec l'existant ? Vous me corrigez si je me trompe...

Après, on était plutôt sur les questions des aléas climatiques et de leurs impacts sur l'eau et leurs impacts indirects ou directs sur le projet. Qu'est-ce qui se passerait en temps de sécheresse ? Il y a aussi de l'agriculture, il y a aussi d'autres usines. Il y a aussi le CNPE qui utilise de l'eau. Mais surtout, qu'est-ce qui se passerait en cas d'inondation ? Sachant que - là je vous laisserai peut-être expliquer - mais qu'il y a une question de gestion des berges de la Seine qui serait moyenne et qui donc renforcerait s'il y a de grandes inondations, pas le terrain inondé car il n'est pas en zone inondable, mais une potentielle propagation d'éléments radioactifs s'il y avait une contamination. Voilà, on est dans un cas d'incident. Voilà. Et donc de faire attention à cet enjeu des inondations et/ou des coulées de boues qui seraient possibles.

Contamination. Donc est-ce qu'il peut y avoir des infiltrations dans le sol ? Les effluents ne seraient-ils pas plus portés s'il y avait des inondations par l'eau à proximité et des potentielles coulées de boues ? Est-ce que c'est possible ? Est-ce que ça a été étudié ? Enfin, maintenant qu'on passe sur ces questions directement plus à la maîtrise d'ouvrage, sur cette question de l'eau, est-ce qu'il y a des bassins de

récupération des eaux ? peut-être ou peut-être pas radioactives? Parce qu'il y avait une contradiction, en tout cas ce qui a été perçu comme une contradiction page 143 de votre dossier de maîtrise d'ouvrage. Donc, je vous y renverrai parce que c'est très précis. Donc, pour s'occuper de potentielles, recueillir des potentielles eaux radioactives, mais aussi d'avoir de l'eau en cas d'incendie normal, classique. Et est ce qu'il y a des bâtiments aussi qui seront prévus pour avoir des poudres en cas d'incendie ou d'incidents non classiques ?

Correct c'est ça ? OK voilà. Et je ne sais pas si j'oublie quelque chose, je pense que j'oublie une ou deux questions précises. Est-ce qu'il y aura une centrale d'épuration sur l'emprise du bâtiment, enfin sur l'installation si elle devait avoir lieu. Ou alors est ce que ce sera la station d'épuration de la commune ? Et certains ont cru entendre qu'il y aurait peut-être une mare dans votre zone de compensation, dite « le Triangle de Marnay », telle qu'elle a été surnommée ici à notre table. Est-ce que c'est vrai cette histoire de mare ? Voilà. Merci... Une mare, comme une mare aux canards.

#### **Mme Nathalie DURAND - CPDP**

Merci beaucoup. On va prendre l'autre contribution pour les enjeux sur l'eau. Merci, Dominique.

#### **Mme Dominique GANIAGE – CPDP**

Alors, je vais essayer d'éviter de répéter ce qui a été dit, mais il y a aussi un certain nombre d'autres choses qui sont apparues à notre table, avec aussi une quinzaine de contributeurs. D'abord, la première chose qui a été soulignée, c'est que quand on parle d'eau, on parle de la Seine, on parle du canal qui est particulièrement près de l'installation, on parle des nappes phréatiques et aussi des eaux pluviales qui se déversent et qui peuvent arriver dans ces trois exutoires. Beaucoup de questions sur : d'où vient l'eau, que ce soit en phase chantier ou en phase d'exploitation. Des questions aussi sur les impacts sur l'eau radioactive, chimique, tous les systèmes de rétention, de contrôle, etc. Avec une question notamment sur les eaux de ruissellement qui pouvaient apparaître sur des poussières radioactives notamment et être entraînées vers la Seine, ou d'autres, ou le canal.

On a aussi évoqué les questions accidentelles ou incidentelles, avec une question plus précise sur comment cela se passe, où l'eau est-elle tirée en cas d'incendie ? si l'eau est un bon extincteur des incendies sur cette installation... Même question sur les situations climatiques extrêmes, à la fois sur les impacts que cela peut avoir sur l'eau, mais aussi sur le fonctionnement tout simplement de l'installation. Est-ce que ça provoque des situations de gestion d'installations particulières ? Sécheresses, inondations, mais aussi remontées de nappes et aussi potentielle rupture de barrage amont puisqu'il y a des barrages tout proches.

On a aussi évoqué les effets cumulés. Je ne reviens pas dessus. Et puis une question est apparue sur le plutonium. Les poussières de plutonium et tout ce qui pouvait venir des poussières de plutonium, de leur combinaison avec l'eau notamment. Mais finalement, ça pouvait aller nettement plus loin. Dernière question, qui n'a pas de rapport du tout avec l'eau, mais je la mentionne quand même, qui était là aussi sur les transports de matières à la fois arrivant et sortant, dont il était regretté qu'elle ne soient pas envisagées par chemin de fer. J'espère ne pas trop en avoir oublié.

#### **Mme Nathalie DURAND - CPDP**

Merci beaucoup. Donc on va passer maintenant au temps d'échanges. Je vais inviter les experts à me rejoindre ainsi que *newcleo*... et je vous invite donc à venir me rejoindre.

#### **Mme Ghislaine VERRHIEST - *newcleo***

Déjà, avant de commencer, merci beaucoup pour ces travaux très riches. Alors, on n'a peu été mobilisés pendant vos travaux, mais mes collègues qui sont autour de moi ont pu répondre à quelques questions et il reste des interrogations. Je vais essayer d'aller vite. C'est ce qui m'est demandé par la Commission

particulière du débat public. On va prendre thème par thème. On va commencer par les aspects paysagers. Dans la restitution, j'ai entendu : est-il possible de camoufler les usines, les unités de production qui sont envisagées ? Tout à l'heure, on évoquait la visite de terrain et ce terrain qui comporte des zones boisées, et je vous le disais tout à l'heure, *newcleo* essaiera, dans la mesure du possible, de préserver les zones boisées en périphérie pour faire un masque végétatif de protection visuelle par rapport aux installations.

Il était dans les réactions demandé s'il était possible de créer des talus, de travailler également les revêtements de façade au niveau des bâtiments. Donc oui, c'est possible. Il y a des réflexions qui sont en cours sur l'habillage des façades des unités de production, mais surtout des bâtiments conventionnels et le travail également sur la zone de parking. Par contre, sur les contraintes de sécurité, vous avez vu qu'il y a différentes barrières de protection. Il y aura des murets avec des grillages de protection assez standard sur des installations nucléaires de base, et il ne faut pas non plus venir empêcher les contrôles périodiques sur ces ouvrages. Donc, il faudra quand même avoir une capacité d'accès et de surveillance en continu de l'intégrité, je dirais, de ces barrières de protection, mais en tous les cas, on essaiera de travailler ce sujet le mieux possible, pour limiter cet impact visuel.

J'ai noté sur la partie paysagère : est ce qu'il a été étudié d'autres sites d'implantation potentiels ? Oui, c'est plusieurs années d'identification des sites potentiels avec différents critères que vous retrouverez dans le dossier des maîtres d'ouvrage. Est-ce que dans les critères qui étaient regardés, les caractéristiques des sites étaient observées au-delà de la surface ? Il nous fallait une surface, un nombre d'hectares suffisant. Est-ce que le caractère naturel ou pas des territoires et des parcelles était envisagé ? On en a déjà parlé. Il fallait qu'on ait des sites où des projets industriels pouvaient être implantés. C'était le cas du Plan local d'urbanisme de Pont-sur-Seine qui le permettait. Est-ce que vraiment le critère, un critère environnemental était identifié ? Non, il y avait d'autres critères. Mais voilà, je suis sincère, il n'y avait pas forcément de critère environnemental pour classer les sites. Il y avait d'autres critères qui l'ont emporté. Mais le fait de ne pas aller prendre une zone naturelle ou une zone agricole était un des critères qui nous guidait tout de même.

Sur la représentation du projet, j'ai noté que c'était la représentation colorée, le plan qui était projeté tout à l'heure avec les bâtiments orange, les bâtiments en bleu. Vous avez... Alors, c'est vrai que je n'ai pas projeté la vue 3D, mais vous l'avez sur différents supports. Là, je vous présente la plaquette de synthèse et vous avez une vue 3D en intégration des bâtiments qui a été faite à l'état des études de conception et qui vous donne une idée de cette intégration dans le paysage.

Sur les aménagements routiers, on a beaucoup parlé de la route départementale 619. Cet après-midi, on le disait sur le terrain, effectivement, il va y avoir à réfléchir à l'adaptation des infrastructures. Il y aura un flux, notamment les flux des salariés et puis quelques transports qui ne sont pas en nombre très significatif - on en reparlera tout à l'heure puisqu'il y a des questions sur les transports. Il est prévu de travailler deux bretelles d'accès, une au niveau de l'entrée et une au niveau de la sortie, pour faciliter et limiter les risques au niveau de la circulation pour l'accès et la sortie de ces bâtiments. Donc ça, c'est un sujet qui est en cours de discussion avec la Direction départementale des territoires et qui fait l'objet de travaux et de discussions également avec le SDIS de ce département sur. Voilà, je pense que... Ah oui, il y avait la question sur un éventuel accident. Est-ce que l'impact paysager était anticipé et est ce qu'on prévoyait des essences qui seraient un peu des biocapteurs au bio-accumulateurs de radioactivité ? Là, j'ai demandé aux collègues de l'ASNR, de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection, s'il avait dans sa connaissance des sites français des expériences en la matière. A priori pas, mais voilà, ça reste peut-être quelque chose à regarder. Mais non, ce n'est pas prévu à ce stade et l'objectif est de ne pas avoir d'accident. C'était sur la partie paysagère... Madame Durand est ce que je peux passer à la partie santé environnementale ?

**Mme Nathalie DURAND - CPDP**

Oui, si on peut faire un petit peu plus réduit pour qu'on laisse le temps d'échanges en fait, à la salle.

**Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo**

Alors, sur la question Santé environnementale... et les experts, levez la main aussi quand vous voulez compléter les propos, s'il vous plaît. Sur la question des déchets, il a été demandé la quantité de déchets, les modes de gestion de conditionnement et puis les typologies de déchets par module de fabrication de combustible. Une unité de production, c'est à peu près 100 mètres cubes par an de déchets. Bien sûr, ces déchets, je le disais tout à l'heure, on essaie dans le cycle de fonctionnement de l'installation, de les limiter, de les trier de façon rigoureuse, de réutiliser ce qu'on peut. Je parlais de déchets de résidus procédés qui sont réintégrés dans la fabrication, c'est ce qu'on appelle la chamotte. Mais il y aura quand même des déchets incompressibles. C'est notamment les tenues pour les interventions, tout ce qui est équipement de protection individuelle. On a parlé de la ventilation, qui est une fonction importante pour la sûreté. Et donc il y a des filtres aussi quand on fait de la ventilation. Et donc ces filtres, ils se changent. Donc, ça, ça fait des déchets. Et donc on estime que 10 % des déchets qui sortiront de l'installation, déchets solides, iront en stockage profond, 90 % iront en stockage de surface. En chiffres, on est sur de la très faible activité à 40 % et faible à moyenne activité à 50 %.

Sur le conditionnement - Caroline pourra compléter si elle le souhaite - les conditionnements font l'objet de spécifications à respecter dans les référentiels de l'Andra, et donc on s'y conformera, bien entendu.

### **Mme Nathalie DURAND - CPDP**

Vous voulez bien développer Andra ?

### **Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo**

Donc Agence nationale des déchets radioactifs, pardon... Sur les autres questions. Comment... Il y avait une question sur le confinement. Dans toutes les phases de réception, de matière, de production et de sortie des combustibles. Stéphanie, est-ce que tu voulais, les risques associés ?

### **Mme Stéphanie GAUMON - newcleo**

Oui. Bonjour Stéphanie Gaumon, je suis ingénieure projet sur l'ingénierie de l'usine. Donc la question c'est sur l'arrivée des matières. Donc effectivement, on reçoit de l'uranium et du plutonium qui rentrent dans l'usine. En fait, c'est des transports nucléaires qui sont sécurisés et quand ils arrivent, ils rentrent directement dans l'usine. Donc ils se retrouvent derrière les murs en béton et les portes blindées de protection physique. Ensuite, on décharge ces camions, on réalise tout le procédé dans l'usine et on fabrique le combustible. Et là, le combustible, quand il repart en camion, il repart aussi en camion avec des conteneurs sécurisés et il est escorté. Voilà. Et concernant les flux, c'est environ un convoi, donc de deux camions par semaine qui va sortir de l'usine par modules.

### **M. Gabriel FLOCH - newcleo**

Bonjour Gabriel. Responsable du projet. Juste pour rappeler que nous ne stockons sur l'usine que les quantités dont nous avons besoin en flux tendu. C'est à dire qu'on ne fait pas de stockage de plutonium de longue durée et on ne stocke pas les combustibles manufacturés pour de longues durées. Dès qu'ils sont fabriqués, on les fait sortir.

### **Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo**

Alors l'autre question, c'était sur les scénarios d'accident majorant ou le scénario majeur, j'ai entendu ? Donc là, on est plutôt sur un risque d'incendie. Il était demandé s'il y avait, quelles étaient les modalités d'extinction ? Donc, on est plutôt sur d'extinction à gaz avec des redondances. Et quels étaient les risques en termes de rejets ? Donc, ceci fait l'objet de l'analyse de sûreté qui est faite sur le projet d'installation. L'objectif étant d'être très en dessous de seuils nécessitant des mesures de protection de la population qui

sont fixées par la réglementation. Je ne sais pas si vous voulez compléter ou si ça suffit côté ASNR, est ce que vous voulez ? Non. Très bien.

**M. Mathieu RIQUART - ASNR**

Peut-être un complément sur les accidents majeurs qu'on peut redouter sur ce type d'installation, c'est l'accident de criticité où on créerait les conditions dans lesquelles un emballement spontané de réaction en chaîne puisse se produire, et donc des dispositions doivent être prises pour réglementer strictement les quantités de matières présentes dans les ateliers, pour les ventiler correctement, pour faire en sorte de ne jamais atteindre ces conditions de criticité qui pourraient aboutir à un accident majeur.

**Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo**

Merci à l'ASNR pour ce complément. Vu qu'on était sur les risques, on va peut-être traiter des risques travailleurs. Il y avait les pastilles d'iode, donc il n'y aura pas besoin de pastilles d'iode. Sur la protection des travailleurs, peut-être Geoffrey tu veux dire quelques mots ?

**M. Geoffrey GERMAIN - newcleo**

Donc. Geoffrey Germain, bonsoir, ingénieur radioprotection. Au niveau de l'usine, les risques pour les travailleurs sont globalement externes. L'exposition externe, c'est-à-dire l'exposition aux rayonnements parce que la matière est confinée au niveau des boîtes à gants. Donc c'est le principe, on va les confiner aux boîtes à gants. Donc les travailleurs sont principalement exposés à l'émission de radiations, et de toute façon, ils seront suivis médicalement, ils seront catégorisés en fonction de leur exposition et il y aura un suivi médical qui sera effectué ainsi qu'une dosimétrie de leur exposition.

**Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo**

Je rallume celui-ci... Alors j'ai noté également des questions sur le contrôle et le suivi, par qui et comment et à quelle fréquence est fait le contrôle et le suivi de cette installation ? Le premier responsable de la sécurité, de la sûreté de l'installation, c'est l'exploitant. Donc il se doit, dans ces procédures qui sont d'ailleurs vérifiées, instruites et contrôlées par l'ASNR, d'avoir un contrôle et un suivi continu de ses installations, de ses salariés, de ses prestataires, intervenants et fournisseurs de matériaux notamment, et bien sûr ponctuellement, les autorités, que ce soit l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection, font des inspections qui sont soit des inspections annoncées, soit des inspections inopinées, c'est-à-dire des inspections surprises qui peuvent être le jour, la nuit, avec parfois des exercices, et au-delà de l'autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection qui pourra compléter mes propos sur leurs plans, l'établissement et les critères qui conduisent le rythme des inspections en France sur les INB par rapport à différents critères qui caractérisent ces installations.

Vous dire qu'il n'y a pas que cette autorité, il y a aussi une autorisation de détention de matières puisqu'on mobilise du plutonium et de l'uranium. Et donc il y a un contrôle en continu et une surveillance caméra avec des pesées et du reporting qui est fait par l'exploitant aux autorités nationales, européennes et internationales, mais avec des dispositifs de suivi et de surveillance en continu qui sont relayés directement vers les instances nationales, européennes et internationales pour permettre ce contrôle indépendant sur cette utilisation de matières radioactives et notamment de plutonium pour un usage nucléaire civil. Vous voulez compléter côté ASNR sur le rythme des inspections ?

**M. Mathieu RIQUART - ASNR**

Je peux en effet compléter sur le rythme et sur le type d'inspection que nous pouvons réaliser. Pour vous donner une idée, sur ce type d'installation, le nombre d'inspections par an peut-être entre 20 et 30. C'est à peu près le nombre d'inspections auquel ce type d'installation peut donner lieu. Ces inspections peuvent être en effet soit annoncées, c'est-à-dire qu'on annonce trois semaines à l'exploitant quelle inspection on

va réaliser, sur quel thème on va la réaliser et les documents qui seront à nous fournir et les personnels qui seront à mettre à disposition. Les thèmes sont choisis en fonction d'une certaine récurrence des thématiques qu'on a à contrôler. Ils peuvent être choisis également en fonction des situations anormales qu'on a pu constater sur les mois, sur les années qui précèdent, ce qui peut nous amener à renforcer les contrôles sur tel ou tel type de thématique à inspecter.

On peut également réaliser des inspections de type réactif, c'est-à-dire en fonction d'un événement qui se produit, eh bien on décide, dans les jours, voire dans les heures qui suivent, de faire une inspection sur le site pour connaître précisément l'enchaînement des faits qui a pu conduire à cette situation événementielle.

On peut également réaliser - et c'est complètement dans le thème de la soirée - des inspections avec prélèvements. C'est à dire qu'on vient avec des collègues qui disposent des moyens de prélèvement, qui disposent des moyens de mesure pour vérifier que les normes de rejet sont respectées. Ça permet également de crédibiliser l'autosurveillance qui est réalisée par l'exploitant, puisque, en application de ces autorisations de rejets, il doit lui-même réaliser une autosurveillance de ses rejets. Nos inspections sur les rejets qui sont en général réalisées de manière inopinée, permettent à la fois de vérifier le respect des limites de rejet qui sont fixées à l'exploitant, mais également de crédibiliser l'autosurveillance qui est réalisée par ses soins.

### **Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo**

Merci beaucoup pour ce complément. Il y avait deux points sur lesquels je voulais revenir également. J'ai entendu dans les restitutions que des associations demandaient comment elles-mêmes pouvaient être impliquées. Peut-être au niveau de contrôles et au niveau d'un suivi régulier, être informées. Donc, vous dire qu'il y a une obligation de publication des données et qu'il y a des rapports sur la transparence et la sûreté nucléaire qui sont publiés, qu'il y a une Commission locale d'information associée aux installations nucléaires de base. Alors, l'histoire ne dit pas aujourd'hui, parce que c'est trop en amont du projet, s'il y aura une seule CLI pour *newcleo* avec une CLI séparée pour le CNPE EDF ou s'il y aura une CLI commune, puisque ça ce sera décidé dans un deuxième temps par le Conseil départemental. Et dans cette CLI, il y a différents collèges et donc effectivement, les citoyens peuvent être impliqués et des CLI peuvent participer parfois à des inspections. Moi, je l'ai déjà vu dans un autre passé professionnel.

### **M. Mathieu RIQUART - ASNR**

C'est effectivement le cas et j'allais répondre à peu près dans les mêmes termes. C'est à dire qu'une Commission locale d'information est indispensable et doit réglementairement être mise en place autour d'une installation nucléaire de base. C'est le cas pour la centrale nucléaire de Nogent, comme beaucoup d'entre vous le savent, elle se réunit 2 à 3 fois par an pour ces instances principales. Il y a aussi certaines commissions qui se réunissent plus régulièrement, et notamment, je pense à la commission de veille qui permet d'avoir une présentation par EDF des événements significatifs qui ont pu se produire et d'avoir toutes les explications à ce sujet. Donc, ça serait le cas pour une installation telle que celle de *newcleo*. Et s'agissant de la participation du public à des opérations de contrôle, l'ASNR le propose assez régulièrement, propose donc aux membres des CLI notamment, de pouvoir se prêter à l'exercice et d'accompagner les inspecteurs de l'ASNR à l'occasion de leurs contrôles sur les installations nucléaires de base. Cela s'est produit l'année dernière sur la centrale de Chooz, par exemple. Cela s'est produit il y a deux ans sur le centre de stockage de l'Aube, exploité par l'Agence de gestion des déchets radioactifs, l'Andra. Et donc ce sont des inspections qui sont très instructives pour les membres des CLI, ça leur permet de voir les façons de faire des inspecteurs de l'ASNR, la façon dont on va au fond des choses dans les inspections que nous menons. Et donc évidemment, ce genre d'inspection avec participation des membres de la CLI pourrait être quelque chose qui pourrait être proposé dans le cadre d'un projet comme celui-là.

### **Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo**

Dernier point, c'était sur les systèmes d'alerte. Il a été demandé si *newcleo* aurait son propre système d'alerte, avec notamment un signal sonore de type sirène. Donc oui, des plans d'urgence seront établis par

l'exploitant, et d'ailleurs seront vérifiés par l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection. Il y a des plans de protection qui sont plus de la responsabilité des autorités qui sont travaillés en lien, bien sûr, avec l'exploitant. Nous aurons une sirène sur le site et cette sirène fera l'objet d'ailleurs de tests mensuels, et à l'extérieur du site, par contre, pour alerter les populations, il y a aussi le système d'alerte mis en place par le Gouvernement. Je ne sais pas si côté Autorité, vous voulez compléter sur ces systèmes d'alerte ? on est bon ?

**Mme Nathalie DURAND - CPDP**

Très brièvement, pour qu'on donne la parole à la salle.

**M. Mathieu RIQUART - ASNR**

Oui, je ne vais pas vous compléter beaucoup. Enfin, tout ça est mis en place sous l'autorité du préfet. Les modalités d'alerte se font, se mettent en place sous l'autorité du préfet. De la même façon que le plan particulier d'intervention en cas d'accident dont les conséquences déborderaient les limites de l'établissement est élaboré par le préfet et qui décide des mesures à mettre en place en cas d'accident majeur.

**Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo**

Merci. On va passer à la partie écosystèmes et biodiversité. Je vais prendre dans le désordre. Il y avait une question concernant la parcelle sur Marnay-sur-Seine et la partie pressentie, puisque quelqu'un disait on a choisi la parcelle. Non, ce que ce que je disais tout à l'heure, mais peut-être avec une certaine imprécision, c'est... il faut déjà faire l'étude d'incidences potentielles et voir ce qu'on va pouvoir éviter. Voir ce qu'on va pouvoir réduire et voir ce qui va rester et qu'on va devoir compenser. Donc déjà, faudra-t-il des mesures compensatoires à ce stade là, ça reste encore à clarifier et à affirmer. Et effectivement, si une parcelle était pressentie aujourd'hui, c'est la parcelle sur laquelle on ne construira pas et où, au contraire, on veut remettre en état l'écosystème naturel et le préserver. Donc ça pourrait être la parcelle de Marnay-sur-Seine, où ça pourrait être sur d'autres parcelles, à l'extérieur du terrain, dans des conditions qui seraient à définir. S'il y avait - et il y aura de toute façon - un travail sur cette parcelle-là pour au moins rétablir la qualité naturelle du terrain et la préserver, s'il y avait des mesures compensatoires définies, il y aurait un travail possible, effectivement de co-construction. Donc on a bien noté la demande, elle sera consignée et on la considérera pour associer la population de Marnay à ces mesures compensatoires.

**Mme Angélique PARSY - newcleo**

Alors je voulais juste rajouter. Bonsoir à tous. Angélique Parsy, je m'occupe de la partie, notamment environnementale. Je voulais juste rajouter avant qu'un site puisse servir de compensation, il y a toute une analyse à faire dessus. C'est-à-dire qu'on va recommencer l'état initial, vérifier quelle est la sensibilité du milieu et si ce milieu correspond avec la compensation que l'on doit y amener. Par exemple, on doit amener une compensation type zone humide. Il faut que ce soit compatible, il faut que le site de compensation soit compatible avec ce que l'on doit compenser. Donc pour l'instant, il n'y a rien qui est encore dans le marbre. Merci.

**Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo**

Merci Angélique. Geoffrey est ce que tu voulais intervenir sur la partie rejets ? Il y avait une question sur les différents rejets, les arrêtés de rejets, la surveillance et l'impact potentiel sur la zone agricole ?

**M. Geoffrey GERMAIN - newcleo**

Oui bien sûr. Donc au niveau des rejets, au niveau de l'usine - si elle devait se faire - nous aurions des rejets principalement gazeux dus à la ventilation des locaux, des boîtes à gants. Tous ces rejets seraient d'abord filtrés avec plusieurs étages de filtration. Ce qui nous amène à dire que les rejets seraient minimes. Nous aurions quand même une autorisation de rejet pour garantir par rapport aux mesures, puisque nous devons effectuer une mesure en continu de ces rejets gazeux. Donc, nous allons faire ces mesures, mais ces mesures seront un seuil bas. Donc on va avoir quand même une autorisation de rejet. Aussi au niveau des rejets liquides, nous ne prévoyons pas de rejets liquides, mis à part les eaux pluviales et tout ce qui pourrait être suspect, donc qui devront être analysés avant rejet. Donc, là aussi, il y aura par rapport à ces rejets une autorisation. Et pour finir, quoiqu'il arrive, nous allons mettre en place un programme de mesures au niveau de l'environnement pour regarder, mesurer l'impact de nos rejets et pouvoir après, avec un laboratoire - ce laboratoire serait agréé par l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection - et toutes les mesures seraient mises dans ce qu'on appelle le Réseau National de Mesures qui est accessible.

**Mme Nathalie DURAND - CPDP**

Peut-être, peut-être sur ce point, la question est revenue à plusieurs reprises quels sont les types de rejets ? Qu'est ce qui serait rejeté ? Voilà.

**M. Geoffrey GERMAIN - newcleo**

Alors... niveau, on va dire niveau radioactif, justement, ce que j'essayais d'expliquer, c'est qu'avec les filtres, on estime que nous n'allons rien rejeter, mais évidemment ce sera par rapport à ce que l'on a comme matière. Donc forcément, ça correspond à la matière que l'on a dans nos installations qu'on peut rejeter, potentiellement. Au final, ça correspond à la matière, le plutonium, l'uranium que nous avons. Voilà. Mais encore un coup, nous estimons que les divers niveaux de filtration empêcheront ces rejets. Voilà.

**Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo**

Sur ce sujet. Alors j'avais noté deux points sur lesquels je vais intervenir. Si abandon du projet en cours de construction, en cours d'exploitation, est-ce que l'exploitant est tenu de remettre en état le site ? Oui, c'est une obligation. Et d'ailleurs, sur cette remise en état, des sommes sont consignées pour qu'elle puisse se faire. Et en cas de défaillance de l'exploitant, l'Autorité prend la main et utilise les fonds. Je ne sais pas si l'Autorité de sûreté veut compléter ou si ça va, si on veut faire court ? Oui. Allez.

**M. Mathieu RIQUART - ASNR**

Je confirme effectivement la question des garanties financières qui doivent être constituées pour remettre en état le site en cas de défaillance de l'exploitant. Je peux simplement préciser que dès la demande d'autorisation de dégradation, un plan de démantèlement est d'ailleurs une partie constitutive de la demande d'autorisation. Donc, cette question est abordée dès la demande d'autorisation de création.

**Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo**

Merci. Il y avait également dans les restitutions une question sur le retour d'expérience qu'on pouvait avoir sur d'autres installations de ce type qui ont pu exister ou qui existent en France. Donc, il y a Melox, bien sûr, et je crois qu'on a en plus la chance d'avoir un représentant d'Orano et de Melox dans la salle. Donc peut-être s'il est encore présent, il pourrait intervenir mieux que moi. Mais effectivement le retour d'expérience existe. Il y a des publications d'ailleurs qui sont faites au même titre. L'exploitant Orano publie également un rapport "Transparence et sûreté nucléaire". Et puis il dispose également d'une CLI qui dispose de données et qui peut aussi mobiliser de l'expertise. Donc, ce retour d'expérience est mobilisé et pris en compte dans les exigences qui sont imposées par l'Autorité de sûreté et dans l'instruction de nos dossiers. Et puis, au-delà de Melox qui est encore en activité, il y a une installation qui aujourd'hui n'est

plus en service, qui s'appelle L'ATPu, Atelier Technologies du plutonium, qui existait à Cadarache et qui fabriquait ce type de combustible. Donc oui, c'est pris en compte et l'Autorité de sûreté y veille, au-delà des échanges inter exploitants qu'on peut avoir.

Le bruit, la lumière, on en a beaucoup parlé. Alors vous n'avez pas eu toutes les réponses à vos questions sur des questions précises. Basses fréquences, comme on vous l'a dit, les études sont en cours, donc on va avancer. On a noté qu'il y avait quand même ces points particuliers à regarder et on s'engage à le faire.

**Mme Nathalie DURAND - CPDP**

Et le débat public, bien sûr, prendra en compte ces éléments pour les publier au public.

**Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo**

Alors pour finir, il y avait la question de l'eau. Est-ce que, Angélique tu voulais parler des captages, nous interroger sur les captages d'eau ?

**Mme Angélique PARSY - newcleo**

Merci. Donc sur la partie Eau donc il a été effectivement demandé si on... d'où provenait l'eau. Donc elle viendra de la station de potabilisation normalement, qui est en capacité d'assurer l'apport d'eau nécessaire pour la partie exploitation, mais également pour la partie chantier qui a été identifiée. Voilà.

**Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo**

Merci. Il a été demandé d'ailleurs si on avait un réservoir sur site pour l'eau. Alors, vous avez compris que l'eau et le plutonium, ça ne fait pas forcément bon ménage, mais il y aura quand même un réservoir d'eau pour l'extinction d'un incendie sur des bâtiments conventionnels dont on a parlé. La fameuse zone orange qui était évoquée tout à l'heure. Il a été demandé s'il y avait des bassins prévus sur le site pour recueillir les eaux pluviales. Oui, c'est le cas et l'eau sera d'ailleurs contrôlée avant rejet. Et ça m'amène au sujet inondations. Les risques. La prise en compte de tous les phénomènes naturels qu'on pourrait qualifier d'agressions externes doit être analysée par l'exploitant. Il doit démontrer que les conditions de sûreté restent maintenues. Et c'est tous les types d'inondations - c'était évoqué sur la table de travail - qui sont pris en compte, que ce soit le débordement de cours d'eau, la rupture de barrage, la remontée de nappes, les phénomènes de ruissellement. On est au-dessus des plus hautes eaux connues sur le sol d'implantation de ce potentiel projet, et l'eau ne rentrerait pas dans le bâtiment par rapport aux différentes inondations qui sont considérées. Mais ça figurera de toute façon dans l'analyse de sûreté, et l'exploitant ne serait pas autorisé par l'Autorité à exploiter si ce risque n'était pas pris en compte.

Il y avait une question qui est revenue sur cette table et sur d'autres, sur les autres projets du territoire. Sur la consommation en eau, on vous l'a dit, c'est de la consommation d'eau sanitaire courante pour les employés notamment. Et puis pour les circuits fermés de refroidissement, on n'est pas sur un refroidissement de réacteur nucléaire sur cette installation. Donc, on n'est pas sur les mêmes enjeux de consommation de la ressource en eau locale et sur les mêmes volumes, mais il a été demandé, de façon plus globale, est ce que les différents projets industriels du territoire - il a été évoqué les réacteurs de type EPR2 - sont examinés. Oui, C'est d'ailleurs pour ça que les services de l'État ont mis en place un comité de pilotage inter-projets. Et dans l'étude d'impact, de toute façon, la zone d'étude, vous l'avez vu, est une zone d'étude éloignée en partie. Donc, ces différents projets sont regardés pour veiller à, d'une part, leur synergie, mais également l'évaluation de l'impact et parfois la mutualisation de mesures compensatoires éventuelles ou veillant à maîtriser les impacts. Je ne sais pas si EDF est encore présent dans la salle pour la partie réacteur de type EPR2 et candidature, mais a priori pas... Il est parti, Dommage. Voilà, je pense qu'on a fait le tour des questions principales.

**Mme Nathalie DURAND - CPDP**

Merci beaucoup.

**M. Gabriel FLOCH - newcleo**

Juste un commentaire pour rappeler que nous avons engagé la discussion avec l'ASNR depuis déjà décembre 2024. Donc ce que vous voyez là, en fait, c'est aussi le fruit de près de 18 mois de discussions et des centaines de personnes chez *newcleo* travaillent en ce sens. Que ce soit chez *newcleo* ou chez les prestataires. Et c'est le fruit de ce travail-là qu'on vous présente aussi ce soir et ces réponses qu'on peut vous donner. Et l'engagement avec l'ASNR est très très fort.

**Mme Nathalie DURAND - CPDP**

Merci beaucoup. Le temps est largement dépassé, mais il me semble important que vous ayez à nouveau une dernière fois la parole. Ce que je vous propose, c'est dix minutes encore pour à la fois indiquer vos avis, vos remarques, vos propositions, mais aussi vos questions. Donc qui souhaite prendre la parole, Monsieur ?

**M. Eric LEMETAIS - Participant**

Bonjour Eric Lemetais, donc le salarié de Melox. Mais je ne suis pas là en tant qu'Orano, je suis là en tant que dirigeant fédéral de la Fédération Mines-Énergie CGT. Moi j'ai une question principalement sur la matière. Si mes calculs sont bons, vous allez avec votre première usine, vous allez utiliser 15 tonnes de Pu par an. Voilà. 14... Mais quand on compte les rebuts, ça fait un peu plus. Actuellement, Orano retraite, 1 000 tonnes de combustible, ça fait à peu près 10 tonnes de Pu qui sont utilisés Melox. Vous allez trouver où du Pu ? En sachant qu'on n'est pas en capacité de retraiter le MOX, on n'est pas en capacité de retraiter les RNR, on n'est en capacité de retraiter que les combustibles EDF. Donc vous allez trouver où du Pu ? Il y a 73 tonnes sur étagère. En cinq ans, il n'y a plus de Pu.

**Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo**

Alors sur la question de l'accès à la matière et la disponibilité du plutonium au démarrage des installations et de façon courante, il y a eu il y a quelques jours - c'était le 16 avril dernier - une visioconférence. Donc, je vous invite à regarder le replay et le verbatim qui doit d'ores et déjà être en ligne. Effectivement, il y a du plutonium isolé disponible. Je le disais cet après-midi 19 000 tonnes de combustible usé attendent aujourd'hui du retraitement et contiennent du plutonium qui serait utilisable. Et le parc actuel continue de fonctionner et le retraitement aussi. Donc ce plutonium augmente. Mais là je vais laisser Gabriel.... Gabriel va compléter.

**M. Gabriel FLOCH - newcleo**

Oui, donc il y a une part de plutonium isolé qui est disponible et puis ensuite, il y a une part de plutonium qui doit être travaillée au travers du *reprocessing*. Et comme vous le disiez, les capacités sont ce qu'elles sont et le tuyau ne débite que ce qu'il peut donner. Et donc le dialogue avec les autorités françaises de gestion de la matière, que ce soit la DGEC, EDF ou d'autres parties prenantes, sont engagées de manière à ce qu'on puisse sécuriser ces flux vers les réacteurs rapides et vers la production de MOX pour les réacteurs rapides. Alors ce n'est pas gagné, On discute avec ces autorités-là pour pouvoir assurer finalement le flux nécessaire vers les usines de *newcleo*. Alors il y a une phase qui va démarrer avec le plutonium isolé, puis ensuite le plutonium issu du *reprocessing* et un *reprocessing* qui devra évoluer dans le cadre des programmes que la France souhaite mener, et *newcleo* s'inscrit complètement dans cette démarche-là. On ne demande pas plus que ce que la mariée peut donner, mais en tout cas on s'inscrit dans ce cycle là.

**Mme Nathalie DURAND - CPDP**

Merci beaucoup. On va varier un petit peu les questions. On reviendra ensuite. Madame, on essaye de faire une dame et un monsieur.

**Mme Charlotte CHIARELLI - Participante**

Bonsoir Charlotte, riveraine mais secteur Île-de-France. Je m'interroge en fait sur le cadre de ce débat public. Pourquoi l'ensemble des réunions, même s'il y a des webinaires, sont limités stricto sensu, au cadre local ? En sachant que le nucléaire et les enjeux en termes d'accidentologie impliquent largement une frontière locale, on va dire. Et donc pourquoi ? Pourquoi effectivement, ce débat n'est pas plus médiatisé à l'échelle des régions limitrophes qu'est la région Île-de-France. Voilà, je trouve ça un peu dommage puisque cette problématique, elle intéresse plus que l'échelle locale.

**M. Laurent PAVARD - CPDP**

Excusez-moi, j'étais dissipé, J'ai discuté en aparté avec un membre. Je pense que vous vous posez la question de l'information. C'est ça ? L'information du public. Donc on a décidé de faire une information par boîtage dans un rayon... Ce n'est pas de ça dont vous voulez parler ?

**Mme Charlotte CHIARELLI - Participante**

Pourquoi on fait un débat national et pourquoi on limite le débat ?

**M. Laurent PAVARD - CPDP**

Le débat n'est pas limité au local. On a des réunions qui sont locales, mais on a aussi des réunions qui se tiennent en visioconférence et qui sont d'un accès complètement libre. Et donc il n'y a pas de limite géographique à la contribution. Mais sur certains sujets comme l'environnement, il nous a quand même paru qu'il était intéressant - et c'est pour ça qu'on en a fait deux d'ailleurs, sur les questions d'environnement. On a fait une réunion ici, on en a fait une du côté de Chinon... c'était à Saumur, mais c'était dans le territoire d'implantation du réacteur. Ce sont des sujets qui concernent quand même davantage le territoire que le national.

Après, sur les questions de politique énergétique, etc. je reconnais que ça dépasse très largement les territoires et c'est la raison pour laquelle on essaie d'organiser des réunions en visioconférence où chacun peut se connecter, chacun ou chacune peut se connecter, où qu'il soit sur le territoire. Et évidemment, la Seine-et-Marne et la Marne, qui sont des départements limitrophes, sont concernés par ce projet.

**Mme Nathalie DURAND - CPDP**

Merci. Je vais vous demander, quand vous prenez la parole, de vous lever s'il vous plaît. Donc, qui souhaite prendre la parole ? Oui.

**M. Marc FRYDMAN - Participant**

Merci. Marc Frydman.

**Mme Nathalie DURAND - CPDP**

Pouvez-vous vous lever s'il vous plaît ?

### **M. Marc FRYDMAN - Participant**

Je suis désolé, je vais lire mon texte. Alors je suis désolé... Donc Marc Frydman, moi aussi je suis de la CGT et je voulais vous apporter un élément un petit peu différent. Donc, c'est la contribution de la CGT aujourd'hui à ce débat. La CGT souhaite contribuer au débat public en cours en apportant un éclairage issu de l'expérience des salariés de la filière nucléaire. Notre démarche ne consiste pas à nous positionner de manière binaire, pour ou contre une technologie, mais à interroger les conditions concrètes dans lesquelles ces projets se développent aujourd'hui ? Le nucléaire constitue une activité industrielle singulière qui engage des responsabilités à très long terme, notamment en matière de sûreté, de sécurité et de gestion des matières nucléaires et démantèlement des installations. Ces caractéristiques impliquent une exigence particulière de cohérence, de maîtrise publique et de continuité industrielle. On parle ici de planification, ce qui est totalement différent du plan *France 2030* où on distribue des millions par millions sans but précis. Le développement actuel des projets de petits réacteurs modulaires, comme à l'échelle... en France comme à l'échelle, soulève plusieurs interrogations de fond. Tout d'abord, ces projets s'inscrivent dans une dynamique marquée par la multiplication des initiatives portées par des acteurs variés, souvent de nature privée ou hybride, bénéficiant de financements publics très importants. Cette situation interroge la cohérence globale de la stratégie industrielle. Le développement d'une filière nucléaire repose historiquement sur des acteurs publics.

### **Mme Nathalie DURAND - CPDP**

Excusez-moi, on vous demandera de réduire, on va on va mettre votre contribution sur le site internet, mais est-ce que vous pouvez aller sur les points essentiels pour qu'on puisse bien donner la parole à chacun, s'il vous plaît ?

### **M. Marc FRYDMAN - Participant**

Je vais terminer... Justement, donc je disais, comme le CEA, Orano et EDF - EDF qui vient de fêter ses 80 ans et le CEA l'année dernière ses 80 ans – capables de porter des projets dans la durée et assumer des responsabilités associées. La dispersion actuelle des projets peut fragiliser cette organisation. La question de la responsabilité constitue un point central dans le cas d'installations nucléaires. Les obligations en matière de sûreté et de démantèlement s'inscrivent sur des temporalités longues, souvent au-delà de la vie des structures qui portent ces projets. Il est donc essentiel de clarifier les conditions dans lesquelles ces responsabilités seront assumées, en particulier dans le cas de projets portés par des acteurs privés.

### **Mme Nathalie DURAND - CPDP**

Merci. C'est un témoignage. Donc je vais prendre une question ou d'autres observations, remarques. Je vous propose qu'on en prenne encore une et ensuite on pourra poursuivre les échanges autour de la collation. Est-ce qu'il y a une autre personne peut-être qui n'a pas encore pris la parole ? Et sinon je vous redonnerai la parole.

### **M. Louis ANDERSON - Participant**

Bonsoir à tous. Donc je m'appelle Louis Anderson. Je suis chef chargé de développement économique à l'Agence de développement économique du Nord-Ouest Aubeois. Et j'aurais voulu vous poser la question finalement, sur les impacts socio-économiques du projet, notamment quels sont les effectifs et les corps de métiers envisagés en phase chantier et en phase d'exploitation ? Et de manière plus large, quel pourcentage d'emploi local sera sollicité pour la construction de l'usine ? Mais aussi quelle est la place de la commande locale pour les entreprises et pour les habitants locaux ? Merci.

### **M. Gabriel FLOCH - newcleo**

Oui, merci pour votre question. Donc, dans la phase chantier, nous estimons le volume de personnes au pic entre 1 500 et 2 000 personnes, avec les phases classiques qui vont de l'ingénierie de proximité, puis ensuite du génie civil, puis ensuite des phases électromécaniques avant les phases des essais. Donc on retrouve ces choses assez classiques, et qui vont employer l'ensemble des métiers de la construction, de l'ingénierie, de la qualité, des montages et des essais. Donc, vous reconnaîtrez là les grands métiers de l'industrie.

La part locale, on souhaite qu'elle soit maximisée puisqu'on sait qu'un employé local est un employé qui est souvent fidèle, qui s'investit plus qu'un nomade. Donc on est très fervent sur la part locale et on cherche aussi à développer au travers des structures auxquelles on a pu déjà contribuer - comme celles qui sont pilotées par Monsieur le préfet - des convergences sur les centres de formation, des convergences sur les fédérations, des convergences sur les industries. Donc là, on est les premiers, les premiers promoteurs et les premiers volontaires sur cet échange-là

Dans la phase Opération, la première équipe pour faire fonctionner la première unité est de l'ordre de 500 personnes. Quand cette première unité sera au pic, on atteindra 730 personnes et quand les trois unités seront au pic, on sera aux alentours de 1 500 personnes. Donc là, pareil, on aura des agents de conduite, des agents de maîtrise, des techniciens, des ouvriers de maintenance, de l'encadrement, des personnels dans les bureaux de la zone orange qui devront être des personnels administratifs, des acheteurs, des *contract managers*, des hommes assistants - pour ne pas dire des femmes assistantes - des gens de la qualité sur le produit, des gens de la qualité sur la performance. Encore une fois, une usine manufacturière requiert un spectre d'activités et de compétences extrêmement élevé. Donc on compte bien sûr sur les gens locaux, plus que des gens qui viendraient de partout en France. Une particularité, c'est que pour ces activités-là, il faut pour beaucoup de fonctions, avoir une habilitation, et qui dit habilitation dit une enquête de sécurité, qui dit une enquête de sécurité dit souvent une histoire avec la... la gendarmerie, la police, la plus vierge possible. Je n'apprends rien à personne là-dessus, donc je vous encourage à rester dans le droit chemin si vous voulez travailler chez *newcleo*.

### **Mme Nathalie DURAND - CPDP**

Merci beaucoup. Le temps est passé très très vite. Les échanges ont été très très riches. Je vais juste vous donner quelques informations sur les prochaines dates qui s'affiche. Donc il y aura notamment un forum du débat qui se tiendra donc sur le territoire du Nogentais et sur lequel il y aura deux tables rondes, une justement qui permettra de débattre sur les enjeux socio-économiques et une autre sur l'aménagement du territoire. Donc le forum du débat, vous le voyez affiché, le 5 juin, donc à Villenauxe-la-Grande, donc sur le territoire du Nogentais. Et puis bien sûr, un autre sur Chinon.

Donc vous voyez que déjà, il y a un certain nombre de sujets que vous avez abordés ce soir. Donc nous aurons le mardi 5 mai, donc ce sera en visioconférence : la technologie proposée par *newcleo*, enjeux de sûreté et de sécurité. Le débat à mi-parcours, donc le 19 mai. Là aussi, vous pourrez nous rejoindre en visioconférence ensuite. Donc les deux forums du débat que je viens de vous exposer, suivra le modèle économique. Donc voilà pour les pour les prochaines dates et n'hésitez pas à aller regarder l'agenda des rencontres directement sur le site du débat.

On vous rappelle que vous pouvez participer en ligne, donc vous pouvez participer en ligne en posant vos questions, en émettant des avis, des propositions. Donc n'hésitez pas à aller sur la plateforme participative. Également, quand vous êtes un corps constitué, un collectif, une association, vous pouvez rédiger un cahier d'acteurs. Donc c'est un 4 pages. Vous introduisez le contexte, le thème que vous voulez, sur lequel vous voulez porter. Ensuite, vous avez deux pages pour approfondir vos arguments et une quatrième page en guise de conclusion pour les messages principaux. Donc vraiment, ça permet là aussi d'enrichir vraiment le débat.

Et pour ceux qui le souhaitent, il y a le kit du débat. Le kit du débat, vous pouvez organiser votre propre débat. On vous demande simplement de nous dire que vous allez faire ce débat et surtout de rendre compte avec un compte rendu modèle, pour qu'ensuite vos contributions puissent bien être prises en compte dans notre compte rendu. Et donc ça vous permet, là aussi de traiter des sujets dont vous souhaitez, en lien bien évidemment avec le projet *newcleo*.

Pour finir, je vais quand même donner juste, mais une minute, la parole, si vous le voulez, Monsieur le secrétaire général, et puis également à la personne de la DDT et Monsieur de l'Association de la réserve naturelle pour... Juste un dernier mot de conclusion.

#### **M. le Secrétaire Général de la Sous-préfecture de Nogent sur Seine.**

Je vous remercie. La conclusion pour moi, de mon point de vue, est simple et claire. Effectivement, vous l'avez dit, les débats sont riches, nourris, les questions sont posées, les réponses sont apportées. C'est en tout cas très positif pour la démocratie. Et en tout cas, que dire de plus ? Le débat public va se poursuivre, de nouvelles questions vont être soulevées, vont être apportées et de nouveaux échanges, j'espère encore plus nourris, vont avoir lieu. Voilà.

#### **M. Jean-Christophe CHOLLEY – DDT de l'Aube**

Oui, donc, Jean-Christophe Cholley, Directeur de la DDT. Donc, après mon collègue de la sous-préfecture, je ne vais pas être beaucoup plus long, sinon constater qu'effectivement les échanges ont été nourris. Je pense que les questions qui étaient posées sont... de toute façon, les questions sont toujours légitimes, mais elles étaient pertinentes, elles étaient appuyées sur différents items. Quelque part, ce sont tous des thèmes qui sont étudiés dans les études qui sont en cours, puisque là, comme ça a été dit, il y a à la fois le travail des 18 derniers mois, mais il y a aussi le travail qui est à venir, notamment pour répondre à l'ensemble des questions qui ont été posées ce soir. Et au sein des services de l'État, on suit avec attention et on remercie à la fois les participants, *newcleo* et l'équipe de la CNDP pour l'organisation de cet événement.

#### **M. Alain BOYER - Réserve naturelle de la Seine champenoise**

Oui, donc que dire de plus... Dans quelques jours ou dans quelques semaines, pour être plus précis, le gestionnaire de la Réserve nationale naturelle de la Seine champenoise sera choisi. Il est bien évident que ce gestionnaire - en espérant que cela soit l'association que je coprésidé - eh bien, nous serons extrêmement attentifs, effectivement, aux inventaires qui sont réalisés ou qui seront réalisés sur les quatre saisons sur le site, tant sur le domaine de la faune, de la flore. Alors, quand on parle de faune, on parle bien sûr très souvent des mammifères, parce que ce sont les plus remarquables, ou des oiseaux parce que ce sont ceux effectivement que l'on croise le plus fréquemment, mais aussi bien évidemment sur les amphibiens. Il a été question de lézards, mais aussi sur la faune, la microfaune entomologique, c'est-à-dire sur les insectes. Quand on parle de lumière, quand on parle de pollution lumineuse, eh bien je crois que ce sont les insectes qui ont le plus à en souffrir, plus à souffrir que les oiseaux.

Alors cette réserve, elle a été initialisée il y a bien longtemps. Dans les années 2000, il y a déjà eu un premier projet. Ensuite, le projet est ressurgi en 2016 pour conduire à l'arrêté... au décret de fin de construction de la réserve, donc le décret ministériel du mois de juillet dernier. Donc, cette réserve a été co-construite par les acteurs du territoire, que ce soient les collectivités locales ou que ce soient les usagers. Et elle a été co-construite bien avant qu'on parle de l'installation de *newcleo*.

#### **Mme Nathalie DURAND - CPDP**

Merci beaucoup. Merci beaucoup. On va vous inviter à un petit pot de l'amitié pour poursuivre ces échanges. Un immense merci à tous. Merci bien sûr aux experts qui étaient parmi nous et puis bien sûr, merci aux maîtres d'ouvrage et à l'ensemble de l'équipe du débat et de toutes les équipes. Merci.